

BOIRON

Société Anonyme

2 avenue de l'Ouest Lyonnais

69510 MESSIMY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS
109 rue Tête d'Or
69006 LYON

SAS au capital de 5 986 008 €
351 497 649 RCS Lyon

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
CS 40207
69286 LYON Cedex 2

SAS au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

BOIRON

Société Anonyme

2 avenue de l'Ouest Lyonnais
69510 MESSIMY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société BOIRON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BOIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill et des dettes financières relatives aux compléments de prix liés aux acquisitions

(Paragraphe 1, 2.4.1, 2.5, 6, 17 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill. Au 31 décembre 2022, les goodwill s'élèvent à 94,0 millions d'euros en valeur nette. Ces goodwill font l'objet d'un test de dépréciation, dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et au minimum une fois par an. Ils sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des goodwill correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur, nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité calculée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de cinq ans. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de ces goodwill devient inférieure à la valeur comptable. Les notes 2.5 et 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de réalisation des tests de perte de valeur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe Boiron a acquis 70% de la société ABBI. Cela a conduit le groupe à faire évoluer le périmètre des UGT sur l'exercice 2022 pour créer l'UGT ABBI. Le goodwill comptabilisé à hauteur de 8,3 millions d'euros a fait l'objet d'une dépréciation de 4,0 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, compte tenu des réalisations constatées en 2022 et du calendrier de déploiement de la stratégie de développement. Le contrat d'acquisition prévoit également le versement de compléments de prix ainsi qu'un engagement de rachat des 30% restants, déterminés et valorisés en fonction de l'atteinte d'objectifs. Au 31 décembre 2022, les dettes financières correspondant à ces opérations s'élèvent à 8,1 millions d'euros, tel que décrit dans la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des goodwill et des dettes financières relatives aux compléments de prix liés aux acquisitions constitue un point clé de notre audit parce que, d'une part, leur évaluation repose très largement sur les jugements et les estimations de la direction et, d'autre part, il s'agit d'opérations non courantes générant des traitements comptables complexes.

Notre réponse

Nous avons effectué un examen critique des modalités mises en œuvre par le groupe pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill et la juste valeur des dettes financières liées aux compléments de prix et engagement de rachat des 30% restant du capital de la société ABBI. Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société avec les normes comptables en vigueur.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance de la méthodologie d'identification des indices de perte de valeur du Groupe et de réalisation des tests de perte de valeur préparés par le Groupe ;
- Apprécier le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par entretien avec la direction et par comparaison avec la performance de l'exercice, en :
 - Corroborant les flux de trésorerie utilisés dans les tests de perte de valeur avec le budget pour 2023 établi par la Direction et les prévisions à moyen terme ;
 - Appréciant la cohérence des principales hypothèses retenues (dont le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation) aux données macro-économiques disponibles en date de clôture ;
 - Réalisant nos propres tests de sensibilité relatifs au taux d'actualisation, au taux de croissance à l'infini et aux principales hypothèses opérationnelles ;

- Examinant les modalités retenues pour déterminer les valeurs recouvrables et en vérifiant l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
- Appréciant le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le cadre du calcul de l'estimation des compléments de prix indexés sur les performances futures des sociétés acquises et en lien avec le contrat d'acquisition ;
- contrôler la conformité du calcul des engagements réciproques de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires constatés en dettes financières avec les contrats d'acquisition afférents.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes 1, 2.4.1, 2.5, 6.1, 6.2, 17 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés au titre des goodwill et des engagements donnés ou reçus liés aux acquisitions.

Provisions relatives aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord de préparation à la retraite en France

(Paragraphe 2.9.1 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les salariés du Groupe Boiron bénéficient en France d'avantages postérieurs à l'emploi qui incluent les indemnités de départ en retraite conventionnelles et celles relatives à un accord interne de préparation à la retraite.

Ces engagements sont calculés chaque année par un actuaire indépendant. Ils font l'objet d'une provision non courante au passif du bilan pour un montant de 54 878 k€ au 31 décembre 2022. Les modalités de cette évaluation sont décrites en paragraphe 2.9.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés et le détail des hypothèses actuarielles retenues en paragraphe 19.2.1.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi comme un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- La détermination des hypothèses actuarielles repose notamment sur le jugement de la Direction du Groupe. Il s'agit principalement du taux d'actualisation et des prévisions d'évolutions de salaires.
- Le montant de la provision est sensible aux hypothèses et méthodes utilisées pour le calcul. Une variation de ces hypothèses par rapport aux observations pourrait conduire à un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'accord de préparation à la retraite ;

- Examiner la conformité de la méthodologie de calcul des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi appliquée par le Groupe à la norme IAS 19 et aux techniques actuarielles reconnues ;
- Rapprocher, par sondages, les données individuelles, liées aux salariés et utilisées pour le calcul des engagements, avec les données issues du logiciel de paie et les derniers bulletins de salaires ;
- réaliser un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie de calcul pour les engagements de Boiron SA. Cet examen critique, réalisé par nos experts, s'est notamment traduit par :
 - La revue critique des hypothèses démographiques et financières utilisées pour le calcul des engagements (taux d'actualisation, évolutions de salaire) au regard de la réglementation ou la confrontation de ces hypothèses aux observations menées (benchmarks, éléments statistiques) ;
 - La contre-valorisation des engagements relatifs aux indemnités de retraites et à l'accord interne de préparation à la retraite ;
- Comparer les montants d'actifs pris en compte au titre des fonds externalisés en déduction du montant des engagements avec les montants confirmés par la compagnie d'assurance ;
- Contrôler la correcte comptabilisation de la variation des engagements dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Directrice Générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BOIRON par les assemblées générales du 19 mai 2011 pour le cabinet MAZARS et du 18 mai 2017 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 6^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Emmanuel CHARNAVEL

Séverine HERVET

Vanessa GIRARDET

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

Annexe

COMPTES CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Paragraphes	2022	2021
Chiffre d'affaires	24	534 239	455 201
Autres produits de l'activité	24	1	1
Coûts des produits vendus		(154 513)	(127 579)
Coûts de préparation et distribution		(85 623)	(84 933)
Coûts de promotion		(151 279)	(127 862)
Coûts de recherche et développement		(6 093)	(2 988)
Coûts des affaires réglementaires		(8 673)	(10 669)
Coûts des fonctions support		(72 806)	(63 744)
Autres produits opérationnels	28	14 458	12 560
Autres charges opérationnelles	28	(6 263)	(3 145)
Résultat opérationnel		63 448	46 842
Produits de placement		1 817	590
Charges de financement		(607)	(359)
Autres produits et charges financiers		(5 459)	(960)
Quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées		0	
Résultat avant impôt		59 199	46 113
Impôts sur les résultats	30	(14 919)	(17 554)
Résultat net consolidé		44 280	28 559
Résultat net (part des minoritaires)		(393)	3
Résultat net (part du Groupe)	31	44 673	28 556
Résultat par action ⁽¹⁾ (en euros)	31	2,57	1,63

(1) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

État du résultat global

(en milliers d'euros)	Paragraphes	2022	2021
Résultat net consolidé		44 280	28 559
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat		2 647	2 929
Écarts de conversion		2 839	2 885
Autres mouvements		(192)	44
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture			
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat		7 944	3 428
Écarts actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	19	7 944	3 428
Autres éléments totaux du résultat global ⁽²⁾		10 591	6 357
Résultat global consolidé		54 871	34 916
Résultat global (part des minoritaires)		(302)	4
Résultat global (part du Groupe)		55 173	34 912

(1) En 2022 : +10 689 K€ d'écarts actuariels bruts et -2 745 K€ d'impôts différés.

En 2021 : +6 923 K€ d'écarts actuariels bruts et -3 495 K€ d'impôts différés (incluant -1 708 K€ d'ajustement d'impôts en lien avec l'anticipation de la baisse du taux d'impôt en France, cf. paragraphe 30).

(2) Il n'y a pas d'effet impôt dans les autres éléments du résultat global autre que ceux mentionnés en (1).

Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Paragraphes	31/12/2022	31/12/2021
Actifs non courants		311 660	318 336
Goodwill	6	94 002	89 635
Immobilisations incorporelles	7	31 887	30 993
Immobilisations corporelles	8	152 491	162 793
Droits d'utilisation liés aux contrats de location	9	7 974	8 607
Immobilisations financières	10	6 137	4 373
Autres actifs non courants	14	39	41
Impôts différés actifs	30	19 130	21 894
Actifs courants		477 833	452 364
Actifs destinés à être cédés	11	1 693	2 384
Stocks et en-cours	12	96 924	85 556
Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	13	100 536	97 340
Créances d'impôt sur les sociétés	14	1 394	2 783
Autres actifs courants	14	26 341	29 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	250 945	234 504
TOTAL ACTIF		789 493	770 700
PASSIF (en milliers d'euros)	Paragraphes	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres (part du Groupe)		557 616	531 735
Capital	16	17 545	17 545
Primes		79 876	79 876
Réserves et résultats consolidés		460 195	434 314
Intérêts minoritaires		(270)	36
Total capitaux propres		557 346	531 771
Passifs non courants		78 960	80 691
Emprunts et dettes financières non courants	17	11 564	2 347
Dettes financières locatives non courantes	18	5 174	5 372
Engagements sociaux	19	60 759	71 557
Provisions non courantes	20	143	143
Autres passifs non courants	22	1 320	1 272
Impôts différés passifs	30	0	
Passifs courants		153 187	158 238
Emprunts et dettes financières courants	17	2 232	1 311
Dettes financières locatives courantes	18	3 196	3 576
Provisions courantes	20	29 389	49 884
Fournisseurs et comptes rattachés	21	48 250	44 180
Dettes d'impôts sur les sociétés	22	2 113	1 328
Autres passifs courants	22	68 007	57 959
TOTAL PASSIF		789 493	770 700

Tableau de flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Paragraphes	2022	2021
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	32	58 690	33 317
Résultat net (part du Groupe)		44 673	28 556
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location		4 694	4 357
Autres amortissements et provisions (hors actifs courants)		12 520	13 767
Autres éléments (dont résultat des cessions d'actifs)		(10 426)	(8 364)
Produits de placement et charges de financement		(1 210)	(231)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)		14 919	17 554
Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôts	32	65 170	55 639
Impôt versé / remboursement d'impôt	32	(12 441)	(4 304)
Variation du besoin en fonds de roulement, dont :	32	5 961	(18 018)
Variation des stocks et en-cours		(9 801)	1 255
Variation des créances clients et comptes rattachés		1 350	(6 578)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		(959)	4 941
Variation des autres créances et dettes opérationnelles		15 371	(17 636)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	32	(15 277)	(11 921)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	32	(10 237)	(10 988)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	32	(8 354)	(9 430)
Cessions d'immobilisations corporelles	32	7 582	10 340
Cessions d'immobilisations incorporelles		0	10
Acquisitions des immobilisations financières		(3 001)	(1 937)
Cessions des immobilisations financières		439	84
Incidence des variations de périmètre - entrée	32	(1 706)	
Incidence des variations de périmètre - sortie		0	
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	32	(27 577)	(21 995)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	32	(16 502)	(16 643)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(4)	(2)
Augmentation et réduction de capital, primes et réserves		(283)	(12)
Rachats d'actions auto-détenues (hors contrat de liquidité)		(6 079)	
Cessions d'actions auto-détenues (hors contrat de liquidité)		0	
Émission d'emprunts	17	22	3
Remboursement d'emprunts	17	(963)	(1 171)
Intérêts versés		(53)	(28)
Remboursement des dettes financières locatives	18	(4 623)	(4 401)
Intérêts liés aux dettes financières locatives		(554)	(331)
Produits de placement encaissés		1 462	590
VARIATION DE TRÉSORERIE	32	15 836	(599)
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères		(258)	368
Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier	32	234 082	234 313
Trésorerie nette au 31 décembre	32	249 660	234 082

Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022

Avant affectation du résultat (en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Prime d'émission	Actions auto-détenues	Réserves consolidées ⁽²⁾	Écarts actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi	Écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
31/12/2020 publié	17 513 671	17 546	79 876	(1 224)	451 958	(19 414)	(19 606)	509 136	34	509 170
Impact de l'interprétation de la norme IAS 19 au 01/01/2021					1 771	2 590		4 361		4 361
01/01/2021 retraité de l'interprétation de la norme IAS 19	17 513 671	17 546	79 876	(1 224)	453 729	(16 824)	(19 606)	513 497	34	513 531
Rachats et cessions d'actions auto-détenues	(1 980)	(1)		(66)	36			(31)		(31)
Annulation d'actions auto-détenues								0		0
Dividendes versés					(16 643)			(16 643)	(2)	(16 645)
Transactions avec les actionnaires	(1 980)	(1)	0	(66)	(16 607)	0	0	(16 674)	(2)	(16 676)
Résultat net					28 556			28 556	3	28 559
Autres éléments du résultat global					43	3 428	2 885	6 356	1	6 357
Résultat global	0	0	0	0	28 599	3 428	2 885	34 912	4	34 916
31/12/2021	17 511 691	17 545	79 876	(1 290)	465 721	(13 396)	(16 721)	531 735	36	531 771
Rachats et cessions d'actions auto-détenues	(136 018)			(5 683)	188			(5 495)		(5 495)
Annulation d'actions auto-détenues		0		0	0			0		0
Dividendes versés					(16 502)			(16 502)	(4)	(16 506)
Transactions avec les actionnaires	(136 018)	0	0	(5 683)	(16 314)	0	0	(21 997)	(4)	(22 001)
Résultat net					44 673			44 673	(393)	44 280
Autres éléments du résultat global					(283)	7 944	2 839	10 500	91	10 591
Résultat global	0	0	0	0	44 390	7 944	2 839	55 173	(302)	54 871
Engagements de rachats de ABBI					(7 295)			(7 295)		(7 295)
Autres éléments des capitaux propres	0	0	0	0	(7 295)	0	0	(7 295)	0	(7 295)
31/12/2022	17 375 673	17 545	79 876	(6 973)	486 502	(5 452)	(13 882)	557 616	(270)	557 346

⁽¹⁾ Nombre d'actions après élimination des actions auto-détenues.

⁽²⁾ Dont 385 133 K€ d'autres réserves et report à nouveau, et 2 201 K€ de réserve légale dans les comptes sociaux de BOIRON société mère, au 31 décembre 2021.

ANNEXE

Annexes aux comptes consolidés

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2023.

Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2023.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Au 31 décembre 2022, BOIRON société mère et ses filiales comptaient 2 801 salariés (effectif physique) en France et à l'étranger, contre 2 769 au 31 décembre 2021. L'effectif à fin 2022 n'inclut pas les 213 personnes impactées par la réorganisation en France et accompagnées par BOIRON dans le cadre d'un congé de reclassement externe ou de mesures d'âge (fin 2021, elles étaient 392 personnes).

L'action BOIRON est cotée sur Euronext Paris.

1 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

Le Groupe BOIRON a pris le contrôle de la société ABBI en date du 28 février 2022, start-up spécialisée dans la cosmétique individualisée, grâce à l'intelligence artificielle, située à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Par simplification, la société ABBI a été consolidée à compter du 1^{er} janvier 2022. Les modalités de prise de contrôle sont détaillées ci-après.

- Evaluation initiale au 1^{er} janvier 2022
 - Acquisition de 70% du capital, comprenant une partie fixe pour 1 750 K€ payés à l'acquisition et financés sur fonds propres (cf. paragraphe 15) et des compléments de prix exigibles en cas d'atteinte d'objectifs au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023, estimés à la date d'acquisition) à 6 784 K€. Le goodwill calculé selon la méthode du goodwill partiel relatif aux 70% acquis, s'élevait à 8 324 K€ (cf. paragraphe 6).
 - Engagement réciproque d'achat et de vente portant sur 30% du capital, qui sera réalisé au 30 juin 2025. Le prix de rachat est déterminé en fonction d'objectifs atteints au 31 décembre 2024. Les actionnaires minoritaires conservant leurs droits et avantages liés aux actions conservées, les engagements réciproques ont été constatés en dettes financières par application de la formule de calcul du prix à la date d'acquisition, par contrepartie des réserves. Les variations ultérieures de la dette sont constatées en résultat. La dette financière relative à cet engagement, a été initialement évaluée à 6 295 K€.

Les différents compléments de prix et le prix relatif au rachat des 30% pouvant être réglés en actions BOIRON, au choix des cédants, et dans la limite de 150 000 actions, un instrument dérivé de 1 000 K€ a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2022. Les variations ultérieures sont constatées en résultat.

- Réévaluation au 31 décembre 2022

Compte tenu des réalisations constatées au 31 décembre 2022 et du calendrier de déploiement de la stratégie de développement, l'analyse a conduit à réviser à la baisse les compléments de prix au 31 décembre 2022 à 2 143 K€ et le prix de l'engagement de rachat des 30% à 5 924 K€, ainsi qu'à déprécier le goodwill de 4 027 K€. Par ailleurs, l'instrument dérivé lié aux compléments de prix a été réestimé à 1 600 K€ au 31 décembre 2022, en lien notamment avec l'évolution du cours de l'action BOIRON.

La dépréciation du goodwill, la diminution des dettes liées aux compléments de prix et la réévaluation de l'instrument dérivé afférent, étant liés au même fait générateur, ont été constatés en autres charges et autres produits opérationnels pour respectivement -4 027 K€, +5 012 K€, -600 K€.

Les impacts de l'acquisition sur les principaux agrégats du Groupe (notamment chiffre d'affaires, résultat opérationnel, trésorerie nette) sont non significatifs au 31 décembre 2022.

- La guerre en Ukraine survenue fin février 2022 affecte humainement toutes les équipes et le distributeur ukrainien des Laboratoires BOIRON. Les Laboratoires BOIRON veillent attentivement à l'évolution de la situation, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de leurs activités. En Russie, les investissements ont été gelés, les campagnes publicitaires et les essais cliniques arrêtés, les lancements de nouveaux produits annulés. L'activité de la filiale perdure néanmoins, les médicaments concernés pouvant être essentiels pour certaines populations fragiles comme les femmes enceintes et les enfants. Par ailleurs, les salariés du Groupe se sont mobilisés en accueillant des réfugiés ukrainiens, en donnant du matériel de première nécessité et des aliments. Des dons de dentifrices, sirops et pâtes pectorales ont été acheminés.
Le chiffre d'affaires réalisé en Ukraine et en Russie représentait en 2022 moins de 4% du chiffre d'affaires du Groupe. La valeur nette des actifs détenus par le Groupe en Russie est non significative.
- A la suite de leur fermeture en 2021, les établissements de distribution de Limoges, de Pau et de Strasbourg, ainsi que le site de production de Montrichard ont été vendus sur l'année 2022, générant une plus-value de 6 114 K€ (cf. paragraphe 28). Pour information, la plus-value de cession constatée en 2021 s'élevait à 8 426 K€.
- Les Laboratoires BOIRON ont décidé de fermer leur filiale en Inde et ont annoncé cette décision aux quinze salariés de la filiale en décembre 2022. Le Groupe se retire du pays à compter de 2023. En 2022, la filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 414 K€. 1 112 K€ de provisions et dépréciations d'actifs ont été constatées en autres charges opérationnelles (cf. paragraphe 28) à fin décembre 2022 au titre de cette réorganisation.
- Sur le premier semestre 2022, les Laboratoires BOIRON ont procédé au rachat de 150 000 actions pour un montant total de 6 079 K€ dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2021.

2 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe BOIRON au 31 décembre 2022 ont été préparés conformément aux normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards au Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne, intègre :

- les normes comptables internationales (IAS et IFRS),
- les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Les autres normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 n'ont pas d'impact significatif ou sont non applicables. Il s'agit principalement de :

- amendements à IFRS 3 - référence au cadre conceptuel,
- amendements à IAS 37 – contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat,
- amendement à IAS 16 – immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue,
- améliorations annuelles des normes - 2018-2020 (amendements aux normes IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41).

L'application de la décision de l'IFRIC publiée en avril 2021, portant sur l'activation des coûts de configuration ou d'adaptation de logiciel SaaS, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Le Groupe BOIRON a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible en 2022, et qui entreront en vigueur après le 1^{er} janvier 2023, sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne. Il s'agit principalement :

- Textes qui rentreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023 :
 - amendements à IAS 1 – informations à fournir sur les méthodes comptables, publiés par l'IASB en février 2021, et adoptés par l'Union Européenne en mars 2022,
 - amendements à IAS 8 – définition des estimations comptables, publiés par l'IASB en février 2021, et adoptés par l'Union Européenne en mars 2022,
 - amendements à IAS 12 – impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction adopté par l'Union Européenne en août 2022,

- Textes qui rentreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024 :
 - amendements à IAS 1 - classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, publiés par l'IASB en janvier et juillet 2020,
 - amendements à IAS 1 – passifs non courants avec covenants, publiés par l'IAS en octobre 2022 dont le process d'adoption par l'Union Européenne a démarré fin 2022.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB, dont le process d'adoption est en cours sont :

- amendement IFRS 10 et IAS 28 (vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise),
- amendements IFRS 16 (obligation locative dans une opération de vente et leas-back).

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2022, mais non encore approuvés au niveau européen, qui auraient un impact significatif sur les comptes de cet exercice.

2.1 Utilisation d'estimations et hypothèses

Le Groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données en annexe. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont :

- les tests de dépréciation sur les actifs notamment sur les goodwill (paragraphe 6),
- les estimations des compléments de prix et des dérivés afférents (paragraphe 17),
- les engagements sociaux (paragraphe 19),
- les provisions (paragraphe 20).

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Le Groupe n'a pas constaté sur l'exercice d'évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux et des cours de change (notamment sur le dollar américain, le rouble et le real brésilien), qui reste très élevée depuis plusieurs années. Les variations de cours de change ne conduisent toutefois pas à identifier un risque de dépréciation supplémentaire sur les actifs.

La sensibilité des engagements de retraite aux variations de taux et la sensibilité du Groupe aux variations de change sont traitées aux paragraphes 19 et 23.

L'analyse des risques (notamment les risques liés aux variations des paramètres de marché et les risques pays) est présentée en paragraphe 23.

Dans un contexte de hausse de l'inflation et de tensions sur certains approvisionnements, le Groupe BOIRON met tout en œuvre pour assurer la disponibilité de ses médicaments et de l'ensemble de sa gamme de produits. Le Groupe reste également vigilant sur l'évolution de la crise sanitaire mondiale, et continue de prendre les mesures appropriées à chaque fois que nécessaire. Ce contexte n'a pas eu d'impact sur les principes comptables du Groupe et sur ses principaux agrégats au 31 décembre 2022. Le Groupe n'a cependant pas le recul pour apprécier l'impact d'une crise durable.

Le réchauffement climatique aura un impact sur les dépenses d'énergie engagées pour le maintien en température des installations de fabrication, conditionnement et stockage des produits ainsi que sur la disponibilité de certaines souches.

L'ensemble des actions décrites dans notre Déclaration de Performance Extra-Financière, relatives à l'approvisionnement des souches ainsi qu'à la réduction des consommations énergétiques, a pour effet de réduire l'impact potentiel du changement climatique sur les activités et dépenses associées à court terme.

Au 31 décembre 2022, les activités de BOIRON ne rentrent toujours pas dans le périmètre de la taxonomie européenne.

A ce jour, BOIRON n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux risques climatiques sur les comptes, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, les tests de dépréciation, la constatation de provisions pour risques, ou encore des dépenses d'investissements significatifs.

Cependant, le Groupe n'est aujourd'hui pas en mesure d'évaluer l'impact à long terme des effets du changement climatique sur l'approvisionnement de ses matières premières et sur son activité. En effet, l'impact dépendra de nombreux paramètres, et notamment de l'évolution du climat et de la réglementation.

2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. L'analyse effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir sur les activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements) a confirmé l'existence d'un contrôle exclusif des filiales comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe BOIRON.

Pour information, le Groupe détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, dans l'ensemble des filiales dont il détient le contrôle exclusif.

L'analyse des critères définis par les normes IFRS 10 et IFRS 11 n'a pas conduit à identifier de coentreprises et d'activités conjointes, sur les exercices présentés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle ou ne détient pas d'influence notable ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en paragraphe 3 de l'annexe.

2.3 Méthodes de conversion en monnaies étrangères

2.3.1 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en produits ou en charges, en résultat opérationnel ou en autres charges et produits financiers suivant la nature de la transaction concernée. La valeur des actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère est figée au cours de change à la date de transaction.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des transactions en devises étrangères, qu'elles fassent l'objet de couvertures ou non. Les règles de comptabilisation des opérations de couverture sont présentées en paragraphe 2.10.

2.3.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan (autres que les éléments des capitaux propres) des sociétés consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, ont été convertis en utilisant le taux de clôture. Les produits et charges ainsi que les flux de trésorerie sont convertis en utilisant le taux moyen de l'exercice. Les postes des capitaux propres autres que le résultat de l'exercice sont convertis au cours historique.

Les écarts de conversion résultant de ce traitement sont inclus dans la rubrique « écarts de conversion ». Les mouvements de l'année des écarts de conversion sont constatés en autres éléments du résultat global. Ils seront recyclés en résultat en cas de perte de contrôle de la filiale (cession, liquidation, dilution...).

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une société étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la société et sont convertis au taux de clôture.

Le Groupe n'a pas de filiales situées dans des pays hyper-inflationnistes.

2.4 Actifs non courants

2.4.1 Goodwill

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise ayant été d'application prospective à compter du 1^{er} janvier 2010, les goodwill existant à cette date ont été maintenus au bilan consolidé selon les anciennes règles applicables. Le Groupe avait pris l'option de figer les goodwill existant au moment de la première application des normes IFRS et de netter les valeurs brutes et amortissements.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe a réalisé les regroupements d'entreprise suivants :

- l'acquisition en 2017 de 100% des actions du Laboratoire FERRIER,
- l'acquisition en février 2022 de 70% des titres de la société ABBI (cf. paragraphe 1).

En application d'IFRS 3 révisée, les écarts d'acquisition ont été calculés par différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises.

Le prix d'acquisition comprend l'impact éventuel des compléments de prix, qui sont déterminés en appliquant les critères, prévus au contrat d'acquisition, aux prévisions établies. Les compléments de prix sont estimés à la date d'acquisition et pris en compte pour le calcul du goodwill. Les compléments de prix sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont constatées en résultat (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition).

Lorsque le prix d'acquisition peut être réglé en partie en actions émises par le Groupe BOIRON, l'analyse peut conduire à constater un dérivé, en fonction des caractéristiques du contrat. Le cas échéant, les variations de juste valeur sont également constatées en résultat à chaque clôture.

Les compléments de prix sont actualisés lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif serait comptabilisé dans la rubrique « Charges de financement ».

Les options de vente ou engagements réciproques d'achats et de vente portant sur des participations minoritaires qui ne transfèrent pas les droits et avantages liés aux actions sont constatés initialement pour leur juste valeur en passifs financiers par contrepartie les réserves. Les variations de juste valeur ultérieures sont constatées en résultat.

La détermination des justes valeurs des actifs et passifs acquis et des goodwill résiduels est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Les frais d'acquisition sont constatés en charges.

L'option pour la méthode de comptabilisation du goodwill complet ou partiel est effectuée au cas par cas, pour chaque acquisition.

2.4.2 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Il n'existe pas dans le Groupe d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie à l'exception des marques.

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » ne conduit pas le Groupe à activer d'intérêts, son endettement étant non significatif.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du Groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition. Il s'agit pour l'essentiel de logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée de vie estimée :

- les progiciels de gestion intégrés de type « ERP », compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans,
- les autres logiciels sont amortis sur une durée qui varie d'un à cinq ans.

Les brevets acquis par le Groupe sont amortis sur la durée de protection juridique, soit vingt ans, sauf en cas de situation mettant en évidence une durée d'utilisation économique plus courte.

Les marques développées en interne sont constatées en charges.

Les redevances payées pour leur exploitation et les formules de spécialités de médication familiale ne sont pas comptabilisées en immobilisations incorporelles, lorsqu'elles ne remplissent pas les critères d'activation. En pratique, les marques comptabilisées en immobilisations incorporelles sont ainsi exclusivement constituées de marques acquises lors d'opérations de croissance externe.

Les frais de recherche et de développement sont essentiellement composés :

- d'une part, de frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale qui en pratique ne répondent pas aux critères d'activation de la norme IAS 38. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Le Groupe a choisi de présenter le Crédit d'Impôt Recherche associé à ces dépenses, assimilé à des subventions de recherche, en autres produits opérationnels (cf. paragraphe 2.6),
- d'autre part, de logiciels acquis ou développés : ces dépenses de logiciels sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants.

Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux étapes suivantes sont activées :

- frais d'analyse organique,
- frais de programmation, de tests et jeux d'essais,
- frais de documentation destinée à l'utilisateur.

Ces dépenses sont activées dans le respect des six critères de la norme IAS 38 :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des logiciels,
- intention de les achever et de les utiliser,
- capacité à les utiliser,
- capacité de ces logiciels à générer des avantages économiques futurs probables,
- disponibilité de ressources techniques pour achever,
- et enfin capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à ces actifs.

L'application de la décision de l'IFRIC publiée en avril 2021, portant sur l'activation des coûts de configuration ou d'adaptation de logiciel SaaS, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Les projets informatiques immobilisés sont amortis à compter de la date de mise en service des différents lots.

Les dépenses relatives aux Autorisations de Mise sur le Marché (AMM), sauf si celles-ci ont été acquises, ne sont pas activées car elles ne sont pas représentatives d'un actif.

2.4.3 Immobilisations corporelles

2.4.3.1 Comptabilisation

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont immobilisés.

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » ne conduit pas le Groupe à activer d'intérêts, son endettement étant non significatif.

Il n'existe pas d'immobilier de placement dans le Groupe.

2.4.3.2 Amortissement

Les immobilisations corporelles (hors terrains) sont amorties linéairement suivant leur durée normale d'utilisation estimée par le Groupe. Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées normales d'utilisation des immobilisations généralement retenues sont les suivantes :

- trois à cinq ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- huit à douze ans pour le matériel et l'outillage industriel, le mobilier, les agencements des terrains, les installations générales, les agencements et aménagements divers,
- trente ans pour les constructions.

2.4.4 Droits d'utilisation liés aux contrats de location et principes comptables spécifiques à la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à douze mois et/ou bien sous-jacents de faible valeur) et sauf dans les contrats non retraités du fait de leur impact non significatif.

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter uniquement les contrats portant sur des actifs corporels et plus spécifiquement sur des contrats de location immobilière, et sur les contrats de location de véhicules. Pour les contrats non retraités, les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

Les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées en 2022, comme en 2021.

En l'absence d'option d'achat, les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont amortis sur la durée du contrat.

Le Groupe n'a pas identifié de situations où il est bailleur, ni de situations de cessions-bails.

À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

En l'absence de contrats de crédit-bail, la valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt marginal calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux du profil de paiement.

Les contrats de location retraités ne comportent pas de composante variable significative.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, ni de clause susceptible de mettre fin au contrat qui conduit à supporter des pénalités plus que non significatives, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable. De même, il n'existe pas d'incitations économiques susceptibles de conduire l'une des parties à ne pas résilier le bail.

En pratique, l'essentiel des loyers sont fixes et il n'y a pas d'option d'achat et les durées retenues pour les principaux contrats de location sont les suivantes :

- contrats de location immobilière :
 - en Italie : période exécutoire de dix ans,
 - en Espagne : période exécutoire de six ans,
 - en Pologne : période exécutoire de dix ans,
 - en Belgique : bail emphytéotique de trente ans.

Il n'y a pas de contrat de location immobilière en France en 2022, comme en 2021.

- contrats de location de véhicules : environ trois ans.

2.4.5 Immobilisations financières et autres actifs financiers non courants

2.4.5.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts. Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change, dépréciations et profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Ce poste inclut pour le Groupe principalement la partie « restricted cash » du contrat de liquidité lié au rachat d'actions (cf. paragraphes 2.8 et 10), ainsi que la part non courante de prêts et garanties immobilières.

Les actifs financiers non courants s'entendent à plus d'un an.

2.4.5.2 Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Il n'existe pas d'actifs financiers non courants qui rentrent dans cette catégorie.

2.4.5.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Cette rubrique comprend les titres de participation non consolidés, incluant les titres de placement FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation). L'ensemble des variations de juste valeur, y compris les dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat. Leur traitement comptable est indiqué en paragraphe 2.10.

2.5 Suivi de la valeur des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont constatées en résultat et donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Concernant les immobilisations incorporelles, la mise en œuvre des tests de dépréciation n'a concerné, à ce jour, que quelques marques acquises dont la commercialisation de certains médicaments avait été arrêtée et pour lesquelles la dépréciation a été estimée sur la base de projections de ventes futures. Dans le cas de projets d'ERP en cours de développement, les indices de perte de valeur concerneraient un arrêt du projet. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les projets de développement en cours à la clôture des exercices présentés.

Les goodwill et les autres actifs incorporels dont la durée de vie n'est pas déterminée ou non encore amortis car en cours de développement (essentiellement les projets de développement d'ERP en cours), font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les tests sont réalisés en fonction des actifs, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les UGT correspondent aux pays et représentent des activités opérationnelles, regroupant des produits homogènes sur les plans stratégique, commercial et industriel. Cette segmentation est cohérente avec l'information sectorielle. Le périmètre des UGT a évolué sur 2022 pour intégrer l'UGT ABBI (cf. paragraphe 1).

Pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sur les UGT, les immobilisations (y compris les goodwill) ainsi que les éléments du besoin en fonds de roulement sont rattachés aux UGT. Les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. En pratique, les tests de dépréciation sur les goodwill sont réalisés à ce jour par rapport à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale.

Les principales modalités de mise en œuvre de cette méthode sont présentées en paragraphe 6.2.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité au goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill, constatées en autres charges opérationnelles, ne sont pas réversibles, sauf lors de la sortie du goodwill (exemple : cession de filiale).

Des tests sont effectués en paragraphe 6.2 pour apprécier la sensibilité des valeurs déterminées à la variation de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles clés.

Impacts liés à l'application de la norme IFRS 16 :

L'analyse effectuée a conduit à constater des dépréciations non significatives sur les droits d'utilisation des filiales indiennes (cf. paragraphe 1) et suisses.

2.6 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures de retraitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement, estimée au regard des prévisions disponibles, ou lorsqu'il existe des opportunités d'optimisation fiscale à l'initiative du Groupe. Ils ne sont pas significatifs au niveau du Groupe.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- différences temporaires passives, prises en compte sur un horizon de cinq ans,
- prévisions de résultats fiscaux futurs disponibles estimés généralement sur un horizon de cinq ans, tenant compte des contraintes locales liées à l'utilisation des déficits fiscaux,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes et origine des déficits (charges significatives et non récurrentes...),
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués, le regroupement de filiales ou la réalisation d'abandons de créances, lorsque la décision dépend du Groupe.

Le montant des actifs d'impôts différés non constatés par application de ces principes est donné en annexe en paragraphe 30.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par société fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Un passif d'impôt différé est constaté en cas de distribution de réserves prévues générant un impact fiscal, lorsque l'incidence est significative.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impact de la baisse progressive des taux d'impôt sur les sociétés est donné en paragraphe 30.

Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en autres éléments du résultat global en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

En France :

- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est comptabilisée en charges opérationnelles et non en impôt sur les sociétés,
- le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est comptabilisé en autres produits opérationnels.

2.7 Actifs courants

2.7.1 Actifs destinés à être cédés et abandons d'activités

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs non courants disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquels un plan de cession ainsi que les actions nécessaires pour trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable, sont classés comme étant destinés à être cédés. Ces actifs et passifs non courants sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession.

Les actifs ne sont plus amortis à compter de leur affectation dans cette rubrique.

2.7.2 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

L'ensemble des stocks est valorisé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Le coût des stocks tient compte des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires,
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production,
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée par rapport à des données directement observables, celle-ci est approchée à partir d'indices de pertes de valeur, comme la rotation des produits en stocks et leur obsolescence.

2.7.3 Actifs financiers courants

Ils incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Compte tenu de la durée du cycle d'exploitation de la société, les actifs courants s'entendent à moins d'un an.

2.7.3.1 Créances commerciales (créances clients), autres actifs liés aux contrats et autres passifs liés aux contrats

Les modalités de constatation du chiffre d'affaires sont présentées en paragraphe 2.11.1.

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Les créances sont actualisées lorsqu'elles comportent une composante financement significative (échéance de règlement supérieure à un an). En pratique, aucune créance ne comporte une composante financement significative sur les exercices présentés.

Le risque client n'est pas significatif dans le Groupe.

Une provision est constatée conformément à la norme IFRS 9 en fonction des pertes attendues, en tenant compte des éventuelles garanties.

Le Groupe applique la méthode simplifiée de dépréciation des créances. Ainsi, le Groupe distingue les clients douteux (clients pour lesquels il existe un risque élevé de défaillance) des autres créances. Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas.

Les autres créances sont provisionnées sur la base d'une matrice de provisionnement, qui tient compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de perte en cas de défaut.

L'analyse du risque est effectuée en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, d'une couverture ou d'une garantie.

Une perte de valeur est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable.

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts marginaux d'obtention du contrat et aux coûts d'exécution des contrats.

Les passifs liés aux contrats clients (cf. paragraphe 2.11.1) concernent :

- des dettes à l'égard des clients liées aux contreparties à verser aux clients,
- des produits constatés d'avance, peu significatifs, visant à rattacher le chiffre d'affaires sur l'exercice.

2.7.3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les dépôts à terme, les titres de créances négociables et les parts d'OPCVM de trésorerie en euros, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme, sans versement de pénalités significatives et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

Les placements ne répondant pas à cette définition sont constatés selon les cas en autres actifs financiers courants ou non courants.

En cas de restrictions liées à l'utilisation de la trésorerie des filiales par le Groupe (contrôle des changes), une information est donnée en annexe.

2.8 Capitaux propres consolidés et actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par le Groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelque soit l'objectif suivi (actions dans le cadre du programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité ; ou actions acquises hors contrat de liquidité dans le cadre d'une opération de croissance externe, en cas de paiement en actions). Le résultat de cession des actions auto-détenues est imputé sur les capitaux propres pour le montant net d'impôt.

2.9 Passifs non courants et courants

2.9.1 Engagements sociaux

Les salariés du Groupe perçoivent des avantages sociaux conformément aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient ou aux accords signés localement avec les partenaires sociaux.

Les salariés du Groupe bénéficient :

- d'avantages à court terme : congés payés, primes de fin d'année, intéressement, participation ou droits à récupération du temps travaillé issus des accords sur la réduction du temps de travail,
- d'avantages postérieurs à l'emploi : Accord interne de Préparation à la Retraite, Indemnités de Départ à la Retraite de la convention collective, retraite du régime de la sécurité sociale et retraites complémentaires,
- d'autres avantages à long terme : médailles du travail, gratifications et prépension.

Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

2.9.1.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés du Groupe qui les accordent et figurent parmi les autres passifs courants.

2.9.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

2.9.1.2.1 Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues.

2.9.1.2.2 Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués tous les ans par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées, selon le barème prévu dans la convention collective ou l'accord d'entreprise.

L'estimation des indemnités de départ à la retraite est réalisée en tenant compte d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié, avec prise en compte de charges sociales.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Lorsque l'étalement de l'obligation pour les régimes postérieurs à l'emploi répond à trois critères (droits définis en fonction de l'ancienneté, existence d'un plafond des droits, condition de présence à la date de départ à la retraite), l'obligation est répartie sur les années de services qui génèrent un droit. Cette règle conduit à différer le début de la constatation de l'obligation pour le calcul des

Indemnités de Départ à la Retraite des sociétés françaises.

Les calculs des engagements intègrent principalement les hypothèses actuarielles suivantes :

- une hypothèse de date de versement de la prestation,
- un taux d'actualisation financière spécifique au pays où sont situés les engagements,
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture sont décrites en paragraphe 19.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à une variation du taux d'actualisation.

Le coût des services rendus est comptabilisé en résultat opérationnel tandis que le coût financier, net du rendement estimé des placements externalisés, est comptabilisé en autres produits et charges financiers. Le rendement estimé des placements externalisés est calculé en retenant le taux d'actualisation utilisé pour l'estimation de l'engagement global de la période antérieure.

Lorsque les engagements sont préfinancés au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de fonds sont évalués à la juste valeur pour l'essentiel et présentés au bilan en net de l'engagement.

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul, les ajustements de l'obligation liés à l'expérience ainsi que les écarts de rendement sur les fonds en cas de préfinancement. Par application de la norme IAS 19 révisée, ces écarts sont reconnus en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Coût des services passés et liquidation de régime

Le coût des services passés lié à des modifications de régime ou à des réductions de régime et les profits ou pertes liés à des liquidations de régimes, sont comptabilisés en résultat opérationnel à la date de survenance de l'évènement, depuis l'application de la norme IAS 19 révisée.

Les réductions des engagements sociaux induite par une réorganisation en France sont constatées en autres produits opérationnels.

Aucune modification ni liquidation de régime n'est intervenue en 2021 et 2022.

Avantages postérieurs à l'emploi des sociétés françaises

Indemnités de Départ à la Retraite

Ces indemnités concernent BOIRON société mère, BOIRON Caraïbes et BOIRON Océan Indien.

Accord de Préparation à la Retraite

Les principales modalités sont les suivantes :

- le régime de préparation à la retraite permet de disposer de temps libre et de réduire progressivement le temps de travail, facilitant ainsi le passage de l'activité vers la retraite sans diminution de salaire,
- les salariés bénéficiaires de cet accord sont les salariés qui terminent leur carrière au sein de BOIRON société mère, et quittent les effectifs, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite et qui ont au minimum dix ans d'ancienneté à la date de départ administrative à la retraite,
- les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'intégrer le dispositif de préparation à la retraite au maximum quatre ans avant l'âge auquel ils pourront prétendre à la liquidation de leur pension de vieillesse du régime général et au minimum trois ans avant cette date,
- le capital temps de préparation à la retraite est de 1 638 heures ou 468 demi-journées pour un salarié à temps complet et ayant au moins vingt-cinq ans d'ancienneté. Pour les personnes en temps partiel et ayant moins de vingt-cinq ans d'ancienneté, ces heures ou demi-journées sont proratisées,
- cette réduction du temps de travail s'applique sur le temps de travail en vigueur au moment de l'entrée dans le mécanisme de préparation à la retraite,
- des grilles prédéterminées de choix de réduction sont proposées aux salariés pour organiser cette réduction de temps de travail, tenant compte des différentes conditions requises.

Dans l'éventualité où la sécurité sociale ou les régimes de retraite complémentaires modifieraient significativement les conditions d'obtention de la retraite à taux plein, les parties se réuniraient pour adapter, le cas échéant, les modalités de ce régime.

Avantages postérieurs à l'emploi de BOIRON Italie

Les engagements relatifs au TFR en Italie (versement d'une indemnité de départ aux salariés italiens) sont, compte tenu de leur nature de charges à payer certaines, comptabilisés en autres passifs non courants, sans prendre en compte d'hypothèses actuarielles. Les avances versées aux salariés sont constatées en moins des autres passifs non courants. La charge annuelle est constatée en charges de personnel.

2.9.1.3 Autres avantages à long terme

Ces avantages couvrent les médailles du travail (primes jubilaires) accordées par les sociétés françaises, les gratifications accordées par BOIRON Espagne ainsi que la prépension et les gratifications accordées par les filiales belges et BOIRON Inde.

Un actuaire indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur relative à ces engagements.

Cette valeur actualisée donne lieu à la comptabilisation d'une provision non courante au passif du bilan.

Le Groupe n'externalise pas le financement de ces engagements.

Les écarts actuariels et incidences des modifications, réductions ou liquidations de régimes relatifs aux autres avantages à long terme (médailles du travail, gratifications) sont comptabilisés en résultat opérationnel, comme les autres composantes de la variation.

2.9.2 Emprunts et dettes financières (hors dettes financières locatives)

Les emprunts et dettes financières non courants comprennent la fraction à plus d'un an des emprunts et autres financements, notamment la réserve de participation des salariés, ainsi que les dettes financières et instruments dérivés afférents relatifs aux compléments de prix au titre de l'acquisition d'ABBI (cf. paragraphe 1).

Les emprunts et dettes financières courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts et autres financements,
- les découverts bancaires.

Les emprunts et dettes financières sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les seules dettes financières constatées à la juste valeur par le résultat concernent les compléments de prix et des instruments dérivés liés à l'acquisition d'ABBI.

2.9.3 Dettes financières locatives

Les principes et méthodes comptables des dettes financières locatives liés à la norme IFRS 16 sont traités en paragraphe 2.4.4.

2.9.4 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

Ces provisions couvrent essentiellement :

- les provisions pour réorganisations,
- les provisions pour retours de marchandises, calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'évènements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels,
- les provisions pour litiges sociaux et autres litiges commerciaux,
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les procédures à risque.

Dans le cas des réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avec un délai d'achèvement rendant improbable toute modification significative du plan.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés en paragraphe 34.

2.9.5 Fournisseurs et autres passifs

Les autres passifs non courants comprennent la fraction à plus d'un an des autres passifs.

Les autres passifs courants comprennent la fraction à moins d'un an des autres passifs.

2.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés.

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières...).

2.10.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti concernent essentiellement les actifs financiers non courants (cf. paragraphe 2.4.5.1) et les actifs financiers courants, tels que les créances clients (cf. paragraphe 13), les autres créances hors fiscales et sociales et les comptes de régularisation (cf. paragraphe 14).

Comme indiqué ci-avant, il n'existe pas d'actifs financiers comportant une composante financement significative.

2.10.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Le Groupe ne détient pas de tels actifs.

2.10.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers non courants sont des titres non consolidés, qui en pratique ne sont pas significatifs (cf. paragraphe 10). L'analyse a conduit à considérer que l'évaluation au coût constituait la meilleure estimation de la juste valeur.

Les actifs financiers courants concernent essentiellement des valeurs mobilières de placement (cf. paragraphe 15).

2.10.4 Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs couvrent essentiellement :

- les emprunts et dettes financières, évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. paragraphe 17),
- les dettes fournisseurs qui ne présentent pas de composante financement.

Pour information, les seuls passifs financiers comportant une composante financement significative concernent les avantages postérieurs à l'emploi (cf. paragraphe 19).

2.10.5 Reclassement d'actifs et de passifs financiers sur les exercices présentés

Aucun reclassement n'a été effectué sur les exercices présentés.

2.10.6 Instruments dérivés

• Instruments dérivés liés aux opérations de couvertures commerciales

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture du risque de change répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9 et en phase avec sa politique générale de gestion des risques (relation de couverture clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, efficacité démontrée, instrument de couverture éligible, absence de risques crédit dominant...).

Les instruments de couverture sont mis en place pour une durée maximale de douze mois.

En pratique, les instruments de couverture correspondent à des produits simples (principalement ventes à terme) et correspondent principalement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie.

Les variations de juste valeur des contrats de couverture de juste valeur sont constatées en résultat.

Les variations de juste valeur des contrats de couverture des flux de trésorerie sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat pour la partie non efficace. Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique lors de la comptabilisation de l'élément couvert. Les instruments de couverture de taux en vigueur au 31 décembre 2022 sont détaillés en paragraphe 23.

Les dérivés de change sont essentiellement des opérations à terme et des options, qui rentrent dans le niveau 2 de la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 (juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif).

Les dérivés de change sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur et comptabilisés au bilan en autres actifs et passifs courants. La juste valeur a été déterminée sur la base d'informations communiquées par un prestataire externe à la date de clôture. La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture : les dérivés étant essentiellement liés à des couvertures de juste valeur, les variations de juste valeur des dérivés sont constatées dans les autres produits et charges opérationnels ou financiers (cf. paragraphes 2.11.2 et 2.11.3), selon qu'ils soient ou non qualifiés de couverture.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois catégories, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- **niveau 1** : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés (non ajustés), liés à des actifs et passifs identiques, sur des marchés actifs,
- **niveau 2** : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix),
- **niveau 3** : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Un tableau récapitulatif des encours à la clôture par catégorie et par niveau est donné en paragraphe 23 de l'annexe.

• Instruments dérivés liés aux opérations de croissance externe

Lorsque l'analyse du contrat d'acquisition conduit à constater un instrument dérivé, une estimation de la juste valeur du dérivé est effectuée à la date d'acquisition. Les variations de juste valeur de l'instrument dérivé sont constatées en résultat.

2.11 Compte de résultat

Le Groupe applique la recommandation ANC n° 2013-R-03 du 7 novembre 2013 sur la présentation du compte de résultat et a pris l'option de ne pas présenter un niveau de résultat correspondant au résultat opérationnel courant, seul un résultat opérationnel est identifié.

2.11.1 Produits de l'activité

La norme IFRS 15 pose les principes de la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- identification du contrat,
- identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur,
- détermination du prix global du contrat,
- allocation du prix global à chaque obligation de performance,
- comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

La crise sanitaire n'a pas conduit à modifier les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires.

L'activité du Groupe BOIRON est essentiellement liée à la fabrication et la distribution de produits homéopathiques (plus de 90% du chiffre d'affaires). Le chiffre d'affaires est constaté à la date de transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison. Les revenus sont ainsi constatés à l'achèvement, il n'existe pas de chiffre d'affaires lié à la vente de produits constaté à l'avancement.

Le Groupe intervient uniquement en tant que principal.

Les contrats clients ne comportent pas d'obligations de performances distinctes significatives.

Les règles de comptabilisation des revenus de l'activité ne reposent pas sur des estimations.

Les garanties sont considérées comme une obligation de prestation distincte, et font l'objet d'une provision, le cas échéant, constatée selon la norme IAS 37 (cf. paragraphe 2.9.4).

L'analyse effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 15 a conduit à présenter les contreparties versées aux clients, en diminution du chiffre d'affaires. En effet, les sommes versées aux clients ne sont pas la contrepartie de services identifiés et distincts.

Conformément à la norme IFRS 15, les produits de l'activité sont enregistrés nets de :

- rabais, remises, ristournes,
- avoirs,
- escomptes,
- contreparties versées aux clients assimilées à une réduction de prix,
- variations des provisions pour retours exceptionnels.

Le chiffre d'affaires lié à des prestations de services est non significatif (0,5% du chiffre d'affaires). Il est constaté au fur et à mesure de la réalisation des services.

Le résultat de change portant sur les transactions commerciales est présenté en autres produits et charges opérationnels pour la partie efficace, et lorsque l'impact est significatif, en autres produits et charges financiers, pour la partie non efficace.

2.11.2 Résultat opérationnel

L'indicateur de performance utilisé par le Groupe est le résultat opérationnel. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du coût de l'endettement financier net,
- des autres produits et charges financiers,
- de la quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées,
- du résultat des activités destinées à être cédées,
- des impôts sur le résultat.

Il intègre le résultat des activités du Groupe ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- d'une part, les éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, tels que notamment :
 - les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels et de titres consolidés,
 - les provisions, les dépréciations d'actifs courants et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le fait générateur répond à cette définition (réorganisation, fermeture d'établissements et de filiales...),
 - les dépréciations des goodwill et en 2022 les variations de juste valeur des dettes et instruments dérivés sur compléments de prix (les impacts étant liés aux retards dans la réalisation des objectifs),
- d'autre part, le résultat de change sur les transactions commerciales, le résultat des instruments dérivés sur opérations commerciales qualifiés de couverture pour la partie efficace, ainsi que le Crédit d'Impôt Recherche.

2.11.3 Produits de placement, charges de financement et autres produits et charges financiers

Les produits de placement comprennent les produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les charges de financement comprennent les charges d'intérêts sur la dette financière consolidée (coût de l'endettement financier brut intégrant les frais financiers, les intérêts liés aux dettes financières locatives, les frais d'émission) constituée des emprunts et des autres dettes financières (notamment découverts).

Les autres charges et produits financiers sont constitués :

- de l'effet de l'actualisation des actifs et passifs (hors dettes financières locatives), principalement composé du coût financier des engagements sociaux, net du rendement attendu du fonds externalisé,
- des frais payés aux banques sur les opérations financières,
- des incidences sur le résultat des participations non consolidées (dividendes, dépréciations, résultat de cession),
- du résultat de change sur les transactions financières, comprenant les comptes courants non éliminés en consolidation,
- du résultat constaté sur les instruments dérivés de change liés aux transactions commerciales et financières, non qualifiés de contrats de couverture ou lié à la partie non efficace, lorsque l'impact est significatif.

2.11.4 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'instrument dilutif, ni d'activités qualifiées d'abandonnées au sens de la norme IFRS 5.

2.12 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7, selon la méthode indirecte, en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Les variations de provisions liées au besoin en fonds de roulement sont rattachées aux flux correspondants.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et de cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie, à l'exception des augmentations et diminutions des droits d'utilisation liés aux contrats de location non considérés comme des flux de trésorerie selon la norme. L'incidence des variations de périmètre de l'exercice est clairement identifiée dans ces flux. Les flux liés aux acquisitions et cessions sont présentés nets des variations des dettes sur immobilisations et créances sur cessions d'immobilisations.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice ainsi que les dividendes versés, les mouvements sur actions auto-détenues réalisés en dehors du contrat de liquidité, les émissions ou remboursement d'emprunts sont inclus dans cette catégorie et les remboursements des dettes financières locatives (les augmentations des dettes ne sont pas considérées comme des flux de trésorerie, par application de la norme). Le Groupe a également choisi de classer dans ces flux les intérêts versés (y compris les intérêts liés aux dettes financières locatives) et les produits de placement encaissés.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.13 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, une information sectorielle est fournie dans le paragraphe 5 de l'annexe.

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe est la zone géographique, sans changement par rapport aux années précédentes. En effet, la Direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zones géographiques comme outil clef d'analyse. L'axe géographique correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe.

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires, compte tenu de leur similitude en termes de risques, de stratégie, de contraintes réglementaires et de rentabilité.

L'analyse a conduit à retenir les zones suivantes, sans changement par rapport aux années précédentes :

- France : métropole française et DOM TOM,
- Europe : tous pays européens exclusion faite de la France,
- Amérique du Nord : États-Unis et Canada exclusivement,
- Autres pays : ensemble des pays ne répondant aux critères d'aucune des trois zones ci-avant.

En 2022, la nouvelle UGT ABBI a été intégrée à la zone « France ».

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées, de manière identique aux années précédentes.

Le critère d'affectation à une zone géographique est celui de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes. Ce critère est différent de celui utilisé pour l'information publiée trimestriellement sur le chiffre d'affaires qui reprend une répartition par zone géographique de destination des ventes (marché).

Il existe un seul secteur d'activité significatif qui est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques et autres solutions de santé. Les produits provenant d'activités accessoires sont non significatifs.

3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La consolidation par intégration globale porte sur les sociétés suivantes du Groupe BOIRON, classées par date de création ou date d'entrée dans le Groupe :

Pays	Dénomination sociale	Mouvements de périmètre		% d'intérêt au		% de contrôle au	
		Type de mouvement	Date	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Belgique	UNDA			99,98%	99,98%	99,98%	99,98%
Italie	LABORATOIRES BOIRON			99,91%	99,91%	99,97%	99,97%
Etats-Unis	BOIRON USA ⁽¹⁾			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA			99,99%	99,99%	100,00%	100,00%
Canada	BOIRON CANADA			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France (Martinique)	BOIRON CARAIBES			99,04%	99,04%	99,04%	99,04%
Rép. Tchèque	BOIRON CZ			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Slovaquie	BOIRON SK			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	BOIRON SP			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Roumanie	BOIRON RO			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Tunisie	BOIRON TN			99,90%	99,90%	100,00%	100,00%
Hongrie	BOIRON HUNGARIA			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Russie	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS			99,99%	99,99%	100,00%	100,00%
France	LES EDITIONS SIMILIA ⁽²⁾	Achat d'actions aux minoritaires	23/09/2022	97,58%	97,52%	97,59%	97,54%
Suisse	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France (La Réunion)	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Bulgarie	BOIRON BG			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Portugal	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Inde	BOIRON LABORATORIES			99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Colombie	BOIRON S.A.S.			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Hong-Kong	BOIRON ASIA LIMITED			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chine	BOIRON (HANGZHOU) TRADING, Co., Ltd, ⁽³⁾			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	ABBI ⁽⁴⁾	Acquisition	28/02/2022	70,00%	0,00%	70,00%	0,00%

(1) Société holding.

(2) Société dont l'objet principal est l'édition.

(3) Détention à 100% par BOIRON ASIA LIMITED.

(4) Acquisition le 28 février 2022 d'une participation de 70% dans la société ABBI (cf. paragraphe 1).

Le 28 février 2022, les Laboratoires BOIRON ont acquis une participation majoritaire de 70% dans la société ABBI, start-up spécialisée dans la cosmétique individualisée, grâce à l'intelligence artificielle. Au 30 juin 2025, les Laboratoires BOIRON acquerront les 30% restants. Les impacts de l'intégration de la société ABBI dans le périmètre de consolidation sont traités au paragraphe 1.

Pour information, le contexte et les sanctions en Russie liés à la guerre en Ukraine n'ont pas entraîné de perte de contrôle de notre filiale BOIRON en Russie.

La date de clôture de toutes les sociétés est le 31 décembre, à l'exception de BOIRON LABORATORIES, en Inde, qui clôture ses comptes sociaux au 31 mars. Elle effectue un arrêté intermédiaire au 31 décembre, pour l'établissement des comptes annuels consolidés, faisant l'objet d'un audit contractuel. Pour rappel, BOIRON a décidé de fermer sa filiale en Inde, qui sortira ainsi du périmètre de consolidation courant 2023.

Les sociétés contrôlées non consolidées, compte tenu de leur impact jugé non significatif au niveau du Groupe, sont comptabilisées en immobilisations financières (cf. paragraphe 10).

4 MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaies étrangères retenus pour la consolidation des principales sociétés en monnaies étrangères :

Taux de conversion	Taux moyen 2022	Taux moyen 2021	Taux de clôture 2022	Taux de clôture 2021
Couronne tchèque	24,560	25,647	24,116	24,858
Dollar américain	1,054	1,184	1,067	1,133
Dollar canadien	1,370	1,483	1,444	1,439
Forint hongrois	390,944	358,464	400,870	369,190
Leu roumain	4,932	4,921	4,950	4,949
Real brésilien	5,443	6,381	5,639	6,310
Rouble russe	74,042	87,232	78,694	85,300
Zloty polonais	4,684	4,564	4,681	4,597

Les écarts de conversion de 2 839 K€ constatés dans les autres éléments du résultat global résultent principalement de l'évolution du rouble russe et du dollar américain en 2022.

5 INFORMATION SECTORIELLE

Le tableau ci-après présente les données 2022 :

Données relatives au compte de résultat	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations ⁽¹⁾	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES externe	280 126	120 349	120 504	13 260		534 239
CHIFFRE D'AFFAIRES Inter-secteurs	114 564	5 964	191	1 861	(122 580)	0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	394 690	126 313	120 695	15 121	(122 580)	534 239
RESULTAT OPERATIONNEL	52 550	8 447	5 582	(1 211)	(1 920)	63 448
<i>dont dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur actifs non courants</i>	(32 169)	(2 379)	(1 006)	(301)		(35 855)
<i>dont variations nettes des dépréciations sur actifs non courants, provisions et engagements sociaux</i>	20 624	218	(1 209)	(731)		18 902
Produits de placement et charges de financement	1 422	317	(351)	(192)	14	1 210
Impôts sur les résultats	(12 029)	(2 064)	(1 090)	(232)	496	(14 919)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	37 350	6 720	4 142	(2 115)	(1 424)	44 673

Données relatives au bilan	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations ⁽¹⁾	31/12/2022
Total Bilan	774 688	101 123	125 203	12 464	(223 985)	789 493
Goodwill	89 613	2 825	1 564			94 002
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	167 172	4 913	11 842	451		184 378
Impôts différés actifs	14 108	1 771	2 625	626		19 130
Besoin en Fonds de Roulement	57 550	29 128	51 000	2 590	(31 485)	108 783

Données relatives au tableau des flux de trésorerie	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations ⁽¹⁾	2022
Investissements corporels et incorporels	17 482	721	276	112		18 591
Variation des dettes financières locatives	(2 774)	(1 635)	(62)	(152)		(4 623)

(1) Dont éliminations des flux et des résultats internes inter-secteurs.

Les données 2021 sont présentées ci-dessous :

Données relatives au compte de résultat	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations ⁽¹⁾	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES externe	254 186	108 554	83 850	8 611		455 201
CHIFFRE D'AFFAIRES Inter-secteurs	72 816	2 997	64	1 584	(77 461)	0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	327 002	111 551	83 914	10 195	(77 461)	455 201
RESULTAT OPERATIONNEL	29 980	5 304	3 072	(918)	9 404	46 842
<i>dont dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur actifs non courants</i>	(29 883)	(2 289)	(939)	(260)		(33 371)
<i>dont variations nettes des dépréciations sur actifs non courants, provisions et engagements sociaux</i>	13 402	574	1 354	43		15 373
Produits de placement et charges de financement	441	(16)	(134)	(60)		231
Impôts sur les résultats	(12 756)	(1 455)	(797)	(117)	(2 429)	(17 554)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	16 703	3 833	2 140	(1 095)	6 975	28 556

Données relatives au bilan	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations ⁽¹⁾	31/12/2021
Total Bilan	747 671	102 950	103 529	9 374	(192 824)	770 700
Goodwill	85 316	2 825	1 494			89 635
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	176 509	4 913	11 897	467		193 786
Impôts différés actifs	17 849	1 800	2 192	53		21 894
Besoin en Fonds de Roulement	65 690	34 388	37 451	3 204	(28 066)	112 667

Données relatives au tableau des flux de trésorerie	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations ⁽¹⁾	2021
Investissements corporels et incorporels	19 320	874	134	90		20 418
Variation des dettes financières locatives	(2 542)	(1 656)	(55)	(148)		(4 401)

(1) Dont éliminations des flux et des résultats internes inter-secteurs.

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé selon le critère de destination des ventes, tel qu'il est publié dans le cadre de l'information réglementée trimestrielle, se présente comme suit :

Données relatives au chiffre d'affaires	2022	2021
France		238 506
Europe (hors France)		115 401
Amérique du Nord		83 850
Autres pays		17 444
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	534 239	455 201

La ventilation du chiffre d'affaires par ligne de produits est donnée en paragraphe 24.

La structure de la clientèle du Groupe est atomisée. Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe sur les exercices présentés.

6 GOODWILL

6.1 Données chiffrées

Goodwill	31/12/2021	Augmentations / (Diminutions)	Ecart de conversion	31/12/2022
BOIRON S.A. ⁽¹⁾	84 653			84 653
LES EDITIONS SIMILIA	663			663
ABBI	0	8 324		8 324
Total « France » ⁽²⁾	85 316	8 324	0	93 640
Italie	2 242			2 242
Espagne	583			583
Suisse	55			55
Total « Europe (hors France) »	2 880	0	0	2 880
Canada	222		1	223
Etats-Unis	1 272		69	1 341
Total « Amérique du Nord »	1 494	0	70	1 564
Total « Autres pays »	0			0
TOTAL GOODWILL BRUTS	89 690	8 324	70	98 084
Dépréciation ABBI		(4 027)		(4 027)
Dépréciation Suisse	(55)			(55)
TOTAL GOODWILL NETS	89 635	4 297	70	94 002

⁽¹⁾ Le goodwill de BOIRON société mère provient de DOLISOS (70 657 K€), LHF (7 561 K€), SIBOURG (1 442 K€), DSA (1 381 K€), HERBAXT (1 785 K€) et Laboratoire FERRIER (1 827 K€).

⁽²⁾ Les goodwill des différentes acquisitions intervenues en France étant devenus indissociables, les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de la France.

Les augmentations du goodwill sur 2022 correspondent à l'acquisition de 70% des titres de la société ABBI (cf. paragraphe 1), présentée dans une UGT distincte. Le goodwill présenté au 31 décembre 2022 a été calculé selon la méthode du goodwill partiel. Le Groupe BOIRON n'a pas modifié l'évaluation des actifs et passifs identifiables de la société ABBI depuis la date d'acquisition (le calcul de l'affectation a été finalisé au 31 décembre 2022).

Les autres variations des goodwill bruts sur 2022 sont liées uniquement aux écarts de conversion sur la zone « Amérique du Nord ».

6.2 Tests de dépréciation

Comme indiqué en paragraphe 2.5, les tests de dépréciation sont réalisés en déterminant la valeur d'utilité des UGT selon la méthode des cash-flows futurs actualisés mise en œuvre selon les principes suivants :

- les cash-flows sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (cinq ans) élaborés par le contrôle de gestion du Groupe et validés par la Direction,
- les taux de croissance retenus sur l'horizon explicite peuvent varier en fonction des spécificités des différents marchés,
- les free cash-flows ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers,
- les taux d'actualisation sont déterminés en prenant en compte le taux des OAT, la prime de risque de marché, un coefficient bêta et le cas échéant, une prime de risque spécifique, liée principalement à un risque pays identifié comme spécifique. Les primes de risques spécifiques sont ajustées afin de ne pas intégrer le risque déjà pris en compte au niveau des prévisions. Les taux ainsi calculés ont été rapprochés des taux pris en compte par certains analystes,
- le taux d'actualisation retenu pour la France (96% des goodwill nets) s'élève à 9,6% en 2022, contre 9,0% en 2021. Les taux retenus pour les autres UGT sont compris entre 8,8% et 22,4% en 2022 (entre 8,0% et 12,0% en 2021),
- la valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini d'un cash-flow normatif, déterminé généralement à partir du dernier flux de l'horizon explicite, sur la base du taux d'actualisation retenu pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini tenant compte de critères liés à l'UGT et au pays et en pratique cohérent par rapport aux hypothèses retenues par les analystes et aux pratiques sectorielles. Le taux retenu pour la France s'élève à 2,0% comme en 2021, et les taux retenus pour les autres UGT sont compris entre 0% et 2,5% en 2022, contre 1,5% et 2,5% en 2021,
- la progression du chiffre d'affaires et plus généralement des différents niveaux de flux retenue par UGT est en accord avec l'organisation, les investissements actuels et les évolutions historiques. Elle ne tient donc compte que des réorganisations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Le Groupe a effectué des tests pour apprécier la sensibilité des valeurs ainsi déterminées à une variation considérée comme envisageable :

- du taux d'actualisation (plus ou moins 0,5 point),
- du taux de croissance à l'infini (plus ou moins 0,5 point),
- du taux de résultat opérationnel (plus ou moins 0,5 point).

Les tests de dépréciation ont conduit à constater une dépréciation de 4 027 K€ du goodwill ABBI (rattaché à une UGT distincte créée en 2022), compte tenu des réalisations constatées au 31 décembre 2022 et du calendrier de déploiement de la stratégie de développement. Les tests de sensibilité amèneraient à constater une dépréciation complémentaire de :

- 591 K€ en cas de hausse du taux d'actualisation de 0,5 point,
- 350 K€ en cas de baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point,
- 699 K€ en cas de baisse du taux de résultat opérationnel de 0,5 point chaque année.

Le Groupe n'a pas identifié sur les autres UGT de variation raisonnablement possible des hypothèses clés pouvant conduire à constater une dépréciation.

Il n'existe pas de goodwill rattaché à la filiale russe et l'analyse n'a pas conduit à identifier de risques de dépréciations sur les actifs et les passifs de la filiale (la valeur nette comptable des actifs non courants de la filiale russe est non significative).

Il n'existe pas de goodwill rattaché à la filiale indienne mais l'analyse a conduit à constater des dépréciations de 995 K€ sur les actifs de la filiale indienne, en lien avec la fermeture en 2023 de la filiale (cf. paragraphe 1).

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles	31/12/2021	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2022
		Acquisitions	Amortissements annuels				
Marques	1 371					181	1 552
Logiciels	104 580	1 414		(42)		5 566	111 518
Licences et droits de propriété	38	5		(6)			37
Brevets et formules	2 394	45				304	2 743
Actifs incorporels en cours de développement	7 280	6 591				(5 621)	8 250
Autres immobilisations incorporelles	2 309	349				550	3 208
MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	117 972	8 404	0	(48)	0	980	127 308
Marques	(1 026)		(12)			(120)	(1 158)
Logiciels	(81 252)		(8 053)	42		(46)	(89 309)
Licences et droits de propriété	(35)		(2)	6		(2)	(33)
Brevets et formules	(2 394)		(64)			(36)	(2 494)
Autres immobilisations incorporelles	(2 272)		(112)			(43)	(2 427)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(86 979)	0	(8 243)	48	0	(247)	(95 421)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	30 993	8 404	(8 243)	0	0	733	31 887

Les actifs incorporels en cours de développement sont essentiellement liés à l'activation, au fur et à mesure de leur mise en service, des projets informatiques en cours, amortis pour l'essentiel entre cinq et huit ans. Une partie des modules liés aux différents programmes informatiques en France a été mise en service en 2022 (cf. colonne « Écart de conversion et autres mouvements ») ; le solde devrait être mis en service pour l'essentiel en 2023. Les travaux correspondent principalement à des développements effectués sur des logiciels utilisés en interne.

La mise en œuvre des tests de dépréciation au 31 décembre 2022 n'a pas conduit à constater de dépréciation d'immobilisations incorporelles, comme en 2021. L'analyse n'a en effet pas conduit à identifier d'indice de perte de valeur sur les développements en cours.

Pour information, les immobilisations incorporelles nettes du Groupe intègrent celles de la société ABBI au 1^{er} janvier 2022 pour 918 K€ (colonne « Ecart de conversion et autres mouvements »).

Aucune immobilisation incorporelle ne faisait l'objet de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été reclassée en 2022, comme en 2021, dans les actifs destinés à être cédés.

La variation des immobilisations incorporelles en 2021 était la suivante :

Immobilisations incorporelles	31/12/2020	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2021
		Acquisitions	Amortissements annuels				
MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 224	9 122	0	(9 210)	0	(164)	117 972
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(88 113)	0	(8 013)	9 210	0	(63)	(86 979)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	30 111	9 122	(8 013)	0	0	(227)	30 993

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges comme présenté en paragraphe 27.

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	31/12/2021	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Activités destinées à être cédées (cf. paragraphe 11)	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2022
		Acquisitions	Amortissements annuels					
Terrains et agencements	44 901	426		(2)			84	45 409
Constructions	209 004	1 581		(7 329)			4 673	207 929
Matériel et outillages	152 608	1 207		(5 039)			1 659	150 435
Actifs corporels en cours	7 596	3 596					(5 812)	5 380
Autres immobilisations	27 714	1 840		(1 214)			328	28 668
MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	441 823	8 650	0	(13 584)	0	0	932	437 821
Terrains et agencements	(19 050)		(1 503)	3				(20 550)
Constructions	(133 009)		(7 341)	6 918	(464)		(189)	(134 085)
Matériel et outillages	(103 507)		(8 038)	4 848	(51)		(9)	(106 757)
Autres immobilisations	(23 464)		(1 495)	1 167			(146)	(23 938)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(279 030)	0	(18 377)	12 936	(515)	0	(344)	(285 330)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	162 793	8 650	(18 377)	(648)	(515)	0	588	152 491

Les actifs corporels en cours sont liés essentiellement à du matériel industriel et des travaux de réfection et de réaménagement sur les différents sites de production en France. Une partie de la mise en service est intervenue en 2022, le solde est prévu en 2023.

En 2022, les reprises nettes des dépréciations d'immobilisations corporelles s'élevaient à 514 K€. Elles concernaient les immobilisations des établissements et du site de Montrichard qui ont été fermés en 2021 et cédés en 2022, dans le cadre de la réorganisation en France.

Pour information, les immobilisations corporelles de la société ABBI au 1^{er} janvier 2022 présentées dans la colonne « Ecart de conversion et autres mouvements » sont non significatives.

La mise en œuvre des tests de dépréciation au 31 décembre 2022 n'a pas conduit à constater d'autres dépréciations d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle ne faisait l'objet au 31 décembre 2022 ni au 31 décembre 2021 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

La variation des immobilisations corporelles en 2021 était la suivante :

Immobilisations corporelles	31/12/2020	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Activités destinées à être cédées (cf. paragraphe 11)	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2021
		Acquisitions	Amortissements annuels					
Terrains et agencements	48 339	176		(2 799)		(952)	137	44 901
Constructions	218 993	1 463		(10 034)		(2 869)	1 451	209 004
Matériel et outillages	149 001	2 959		(2 219)			2 867	152 608
Actifs corporels en cours	5 051	5 570					(3 025)	7 596
Autres immobilisations	31 309	1 565		(5 481)			321	27 714
MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	452 693	11 733	0	(20 533)	0	(3 821)	1 751	441 823
Terrains et agencements	(19 130)		(1 704)	1 372		412		(19 050)
Constructions	(134 589)		(9 370)	8 789	1	2 544	(384)	(133 009)
Matériel et outillages	(96 976)		(8 766)	2 050	209		(24)	(103 507)
Autres immobilisations	(27 183)		(1 424)	5 304	53		(214)	(23 464)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(277 878)	0	(21 264)	17 515	263	2 956	(622)	(279 030)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	174 815	11 733	(21 264)	(3 018)	263	(865)	1 129	162 793

En 2021, les reprises nettes des dépréciations d'immobilisations corporelles s'élevaient à 263 K€. Elles concernaient les immobilisations des établissements et du site de Montrichard qui ont fermé en 2021 dans le cadre de la réorganisation en France.

9 DROITS D'UTILISATION LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION

Droits d'utilisation liés aux contrats de location	31/12/2021	Augmentations		Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2022
		Nouveaux contrats	Amortissements			
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location immobilière	14 399	1 348		(1 925)	98	13 920
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location immobilière	(9 298)			(2 004)	1 834	(9 582)
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIES AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIERE	5 101	1 348	(2 004)	(91)	(16)	4 338
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location des véhicules	9 421	2 819		(2 258)		9 982
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location des véhicules	-5 915			(2 689)	2 258	(6 346)
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIES AUX CONTRATS DE LOCATION DES VEHICULES	3 506	2 819	(2 689)	0	0	3 636
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIES AUX CONTRATS DE LOCATION	8 607	4 167	(4 693)	(91)	(16)	7 974

Les actifs liés aux droits d'utilisation concernent des contrats de location immobilière et des contrats de location de véhicules.

Pour information, il n'existe pas de contrats de location liés à des contrats de crédit-bail.

La mise en œuvre de tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation significative (l'impact des dépréciations des droits d'utilisation des filiales indienne et suisse est non significatif).

Au 31 décembre 2021, les impacts étaient les suivants :

Droits d'utilisation liés aux contrats de location	31/12/2020	Augmentations		Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2021
		Nouveaux contrats	Amortissements			
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location immobilière	16 412	154		(2 255)	88	14 399
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location immobilière	(9 076)		(2 010)	1 844	(56)	(9 298)
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIES AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIERE	7 336	154	(2 010)	(411)	32	5 101
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location des véhicules	0	1 754		(2 878)	10 545	9 421
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location des véhicules	0		(2 347)	2 878	(6 446)	(5 915)
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIES AUX CONTRATS DE LOCATION DES VEHICULES	0	1 754	(2 347)	0	4 099	3 506

En 2021, la colonne « Ecart de conversion et autres mouvements » comprenait principalement les contrats de location de véhicules retraités depuis le 1^{er} janvier de cette même année.

10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations financières	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Variation de juste valeur	Valeur nette	Valeur brute	Variation de juste valeur	Valeur nette
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	6 437	(2 112)	4 325	3 850	(983)	2 867
Titres de participation non consolidés ⁽¹⁾	6 437	(2 112)	4 325	3 850	(983)	2 867
Actifs financiers valorisés au coût amorti	1 812	0	1 812	1 506	0	1 506
Prêts ⁽²⁾	260		260	398		398
Cautionnements et autres créances ⁽³⁾	321		321	416		416
Autres immobilisations financières ⁽⁴⁾	1 231		1 231	692		692
Actifs financiers évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global			0			0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 249	(2 112)	6 137	5 356	(983)	4 373

(1) 1 416 K€ de titres du CEDH et 207 K€ de titres du CDFH, entités non consolidées détenues par BOIRON société mère.

Les titres de l'entité BOIRON en Allemagne, entité non consolidée détenue par BOIRON société mère : 717 K€ de valeur brute et 0 K€ de valeur nette après constatation des variations de juste valeur.

2 660 K€ de titres de placement FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

(2) Dont 248 K€ de prêts 1% logement repris de DOLISOS SA par BOIRON société mère, conformément au traité de fusion, revalorisés en 2012.

(3) Il s'agit de cautions immobilières dans les filiales.

(4) Dont 1 224 K€ correspondant à la partie « restricted cash » du contrat de liquidité (cf. paragraphe 2.4.5).

Aucune immobilisation financière ne faisait l'objet au 31 décembre 2022 ni au 31 décembre 2021 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Il n'existe aucun indicateur de risque et de litige sur les sociétés non consolidées dont les titres sont non dépréciés.

11 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Actifs destinés à être cédés	31/12/2021	Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Affectation d'actifs	Ecarts de conversion	Autres reclassements	31/12/2022
Terrains et agencements destinés à être cédés	540	(447)					93
Constructions destinées à être cédées	1 932	(244)					1 688
ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	2 472	(691)	0	0	0	0	1 781
DEPRECIATIONS COMPLEMENTAIRES DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES	(88)	0	0	0	0	0	(88)
TOTAL ACTIFS NETS DESTINES A ETRE CEDES	2 384	(691)	0	0	0	0	1 693

En 2022, les actifs destinés à être cédés s'élèvent à 1 693 K€. Ils incluent :

- deux bâtiments en Belgique (1 519 K€) : ces actifs, entrés dans cette catégorie fin 2018, sont maintenus fin 2022, un compromis ayant été signé en 2021, la signature de l'acte définitif est retardée par des démarches administratives,
- le siège social de la filiale espagnole (154 K€) depuis l'emménagement de la filiale dans ses nouveaux locaux (en location) en 2021. L'accord de vente est en cours de finalisation et la vente devrait intervenir sur le premier semestre 2023,
- un établissement (fermé et mis en vente sur le premier semestre 2021) en lien avec la réorganisation en France, pour une valeur nette comptable de 20 K€.

Pour information, les trois établissements et le site de production de Montrichard, concernés par la réorganisation, inclus dans cette catégorie au 31 décembre 2021, ont été vendus au cours de l'année 2022 (cf. paragraphe 28).

Ces actifs ont été valorisés en application de la norme IFRS 5, au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession. Ils ne sont plus amortis à compter de leur affectation dans cette rubrique (cf. paragraphe 2.7.1). L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Il n'y a pas de passif destiné à être cédé au 31 décembre 2022 comme en 2021.

12 STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours	31/12/2021	Variations	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2022
Matières premières et approvisionnements	13 560	2 062			56	15 678
Produits semi-ouvrés et produits finis	68 369	6 066			829	75 264
Marchandises	8 417	3 733			1 024	13 174
TOTAL STOCKS BRUTS	90 346	11 861	0	0	1 909	104 116
TOTAL DEPRECIATIONS DES STOCKS	(4 790)	0	(6 934)	4 874	(342)	(7 192)
TOTAL STOCKS NETS	85 556	11 861	(6 934)	4 874	1 567	96 924

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en paragraphe 2.7.2.

Aucun stock au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 n'a été donné en nantissement de passif.

Pour information, les stocks nets du Groupe intègrent ceux de la société ABBI au 1^{er} janvier 2022 pour 224 K€ (cf. colonne « Ecarts de conversion et autres mouvements »).

L'analyse effectuée n'a pas mis en évidence de risques de dépréciations (obsolescence...) liés à la crise macro-économique.

13 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS LIÉS AUX CONTRATS CLIENTS

Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	31/12/2021	Variations	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice (dépréciations non utilisées)	Reprises de l'exercice (dépréciations utilisées)	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2022
Créances clients brutes libellées en euros	58 269	(3 063)				2 283	57 489
Créances clients brutes libellées en monnaies étrangères	40 254	2 169				2 268	44 691
TOTAL CREANCES CLIENTS BRUTES	98 523	(894)	0	0	0	4 551	102 180
Dépréciations des créances clients libellées en euros	(936)		(276)	392	39	(16)	(797)
Dépréciations des créances clients libellées en monnaies étrangères	(247)		(765)	89	65	11	(847)
TOTAL DEPRECIATIONS DES CLIENTS	(1 183)	0	(1 041)	481	104	(5)	(1 644)
Créances clients nettes libellées en euros	57 333	(3 063)	(276)	392	39	2 267	56 692
Créances clients nettes libellées en monnaies étrangères	40 007	2 169	(765)	89	65	2 279	43 844
TOTAL CREANCES CLIENTS NETTES	97 340	(894)	(1 041)	481	104	4 546	100 536

Il n'existe pas de créance cédée au 31 décembre 2022 ni au 31 décembre 2021.

Aucune variation significative de périmètre n'est intervenue sur les exercices présentés.

Comme indiqué en paragraphe 2.7.3.1, il n'existe pas d'autres actifs liés aux contrats.

Les dépréciations sur les créances clients sont constatées conformément aux principes définis en paragraphe 2.7.3.1. Le contexte de crise macro-économique n'a pas conduit le Groupe à modifier ses modalités de dépréciation, comme en 2021.

Comme indiqué en paragraphe 2.7.3.1, le risque client est considéré comme non significatif, le « coût net » des clients douteux étant faible.

Le risque de crédit est traité en paragraphe 23. Une part significative des créances clients fait l'objet de garantie (cf. paragraphe 23.3.4).

Pour information, les créances clients nettes libellées en euros du Groupe intègrent celles de la société ABBI au 1^{er} janvier 2022 pour 2 267 K€ (cf. colonne « Ecarts de conversion et autres mouvements »). Elles ont été réglées au cours du premier semestre 2022.

Les créances libellées en devises concernent essentiellement les États-Unis, la Russie, la Roumanie, la Pologne, le Brésil et le Canada (cf. paragraphe 23).

14 CRÉANCE D'IMPÔT ET AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Autres actifs courants	31/12/2021	Variations	Variations des dépréciations des autres actifs	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2022
CREANCES D'IMPOT SUR LES SOCIETES (actifs non financiers)	2 783	(1 604)		215	1 394
Actifs non financiers	12 729	919	0	352	14 000
Etat et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés	9 117	(77)		295	9 335
Personnel	213	12		2	227
Charges constatées d'avance	3 399	984		55	4 438
Actifs financiers évalués au coût amorti	17 183	(5 478)	0	490	12 195
Autres débiteurs	17 183	(5 478)		490	12 195
Actifs liés aux contrats clients	0	0	0	0	0
Instruments dérivés	0	261		0	261
Autres actifs courants bruts (hors créance d'impôt sur les sociétés)	29 912	(4 298)	0	842	26 456
Dépréciations des autres actifs courants	(115)		0	0	(115)
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS NETS	29 797	(4 298)	0	842	26 341

Autres actifs non courants	31/12/2021	Variations	Variations des dépréciations d'Actif	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2022
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS	41	(2)	0	0	39

Pour information, les autres actifs courants nets du Groupe intègrent ceux de la société ABBI au 1^{er} janvier 2022 pour 733 K€ (cf. colonne « Ecart de conversion et autres mouvements »).

Les autres débiteurs sont principalement liés aux avances et acomptes versés.

15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie	31/12/2022			31/12/2021		
	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	Total	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	Total
Équivalents de trésorerie	194 244	3 963	198 207	103 003	387	103 390
Disponibilités	39 293	13 445	52 738	120 269	10 845	131 114
TOTAL	233 537	17 408	250 945	223 272	11 232	234 504

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués d'OPCVM monétaires euros ou de placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...) qui répondent aux critères définis par la norme IAS 7 (cf. paragraphe 2.7.3.2).

Les variations de juste valeur à la date de clôture ne sont pas significatives.

Il n'existe pas de placement donné en garantie à la clôture de l'exercice ni soumis à des restrictions.

Le montant de la trésorerie non disponible pour le Groupe (« restricted cash »), compte tenu du contrôle des changes et des restrictions de transferts, s'élève à 9 803 K€ et concerne la trésorerie de la filiale russe. A date, la filiale honore le paiement de ses dettes, tant vis-à-vis de BOIRON société mère et que vis-à-vis de tiers hors Groupe.

16 CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2022 est ainsi composé de 17 545 408 actions, entièrement libérées, de 1 euro chacune.

Le tableau des mouvements des actions est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Il n'existe pas d'action de préférence.

BOIRON société mère n'est soumise à aucune contrainte externe, d'ordre réglementaire ou contractuel, au titre de son capital.

La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

16.1 Actions auto-détenues

Le capital est constitué de la façon suivante (en nombre d'actions) :

Capital	31/12/2022	31/12/2021
Nombre d'actions total	17 545 408	17 545 408
Actions auto-détenues	(169 735)	(33 717)
Nombre d'actions hors actions auto-détenues	17 375 673	17 511 691

Les actions inscrites en compte nominatif depuis trois ans ou plus bénéficient d'un droit de vote double aux Assemblées Générales.

Il n'existe pas de bon de souscription d'actions en circulation et la société n'a pas mis en place de plan de souscription d'actions ou d'achat pour les salariés ou d'instruments dilutifs.

Les actions auto-détenues sont valorisées au cours historique ; leur valeur est directement imputée sur les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'actions auto-détenues s'élève à 6 974 K€ et se décompose comme suit :

- 895 K€ relatifs à 19 735 actions détenues via le contrat de liquidité souscrit auprès de NATIXIS,
- 6 079 K€ relatifs à 150 000 actions, acquises en 2022, détenues hors du contrat de liquidité (cf. paragraphe 1).

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice se montent à 10 038 K€, dont 6 079 K€ hors du contrat de liquidité. Les cessions de l'exercice se sont élevées à 4 354 K€ (en coût d'acquisition historique), la totalité via le contrat de liquidité.

La plus-value latente de ce portefeuille s'élève à 909 K€ (sur la base du cours moyen du mois de décembre 2022).

16.2 Dividende par action

Dividende par action en euro	
Dividende 2021 versé en 2022	0,95
Dividende 2022 proposé à l'Assemblée Générale	1,10

16.3 Intérêts minoritaires

Compte tenu de l'impact peu significatif des minoritaires, le Groupe ne présente pas la contribution des minoritaires sur les principaux agrégats du bilan et du compte de résultat, au-delà de la contribution en termes de résultat net et de capitaux propres.

Comme indiqué en paragraphe 1, les intérêts minoritaires dans la société ABBI ont été constatés sur la base de leur quote-part dans les capitaux propres retraités et non à leur juste valeur.

17 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES COURANTS ET NON COURANTS

Emprunts et dettes financières	31/12/2021	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2022
Total Trésorerie passive	522		879	(2)	7	1 406
Emprunts bancaires	34		18	(48)	528	532
Réserve de participation des salariés	3 102		4	(915)		2 191
Dettes financières liées aux compléments de prix	0	13 079			(5 012)	8 067
Instruments dérivés liés aux compléments de prix	0	1 000			600	1 600
Total Emprunts et dettes financières (hors trésorerie passive)	3 136	14 079	22	(963)	(3 884)	12 390
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	3 658	14 079	901	(965)	(3 877)	13 796
Dont non courant	2 347	14 079	22	(4 586)	(298)	11 564
Dont courant	1 311		879	(791)	833	2 232

Les dettes financières liés aux compléments de prix et au engagements de rachat des 30% (8 067 K€) et les instruments dérivés afférents (1 600 K€) sont liés à l'acquisition d'ABBI par BOIRON société mère (cf. paragraphe 1). Les variations des dettes financières et des instruments dérivés ont été constatées à la juste valeur par le résultat (cf. paragraphes 1 et 2.4.1). L'augmentation de la juste valeur des instruments dérivés est principalement liée à la progression du cours de l'action BOIRON en 2022.

Les autres mouvements des emprunts bancaires (528 K€) concernent les emprunts de la société ABBI au 1^{er} janvier 2022.

La variation des emprunts et dettes financières courants et non courants en 2021 était la suivante :

Emprunts et dettes financières	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2021
Total Trésorerie passive	372	148	(4)	6	522
Total Emprunts et dettes financières (hors trésorerie passive)	4 303	3	(1 171)	1	3 136
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	4 675	151	(1 175)	7	3 658
<i>Dont non courant</i>	3 292	3	(160)	(788)	2 347
<i>Dont courant</i>	1 383	148	(1 015)	795	1 311

La majorité des dettes financières est libellée en euros au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021. L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières est décrit en paragraphe 23.

Le risque de taux est traité dans le paragraphe 23.3.1.

Les crédits bancaires présentés ci-dessus ne comportent aucun covenant financier ni clause de défaut.

18 DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES

Dettes financières locatives	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2022
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location immobilière	3 691	908		(1 174)	3 425
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location immobilière	1 751	439	(1 934)	1 053	1 309
TOTAL DETTES FINANCIERES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIEES AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIERE	5 442	1 347	(1 934)	(121)	4 734
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location des véhicules	1 681	1 356		(1 288)	1 749
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location des véhicules	1 825	1 463	(2 689)	1 288	1 887
TOTAL DETTES FINANCIERES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIEES AUX CONTRATS DE LOCATION DES VEHICULES	3 506	2 819	(2 689)	0	3 636
TOTAL DETTES FINANCIERES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES	8 948	4 166	(4 623)	(121)	8 370

Les dettes financières locatives concernent des contrats de location immobilière et des contrats de location de véhicules.

Les autres mouvements comprennent principalement les reclassements entre dettes financières locatives non courantes et courantes.

Les dettes liées aux nouveaux contrats apparaissent dans la colonne « augmentations » sans impact sur les flux de trésorerie. Les « diminutions » correspondent aux remboursements des dettes financières locatives.

L'échéancier de remboursement des dettes financières locatives est décrit en paragraphe 23.

Les dettes financières locatives sont à taux fixes. Comme indiqué en paragraphe 2.4.4, il n'existe pas de composante variable dans les contrats de location retraités.

Au 31 décembre 2021, les impacts étaient les suivants :

Dettes financières locatives	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2021
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location immobilière	5 623	120		(2 052)	3 691
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location immobilière	2 132	34	(2 054)	1 639	1 751
TOTAL DETTES FINANCIERES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIEES AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIERE	7 755	154	(2 054)	(413)	5 442
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location des véhicules	0	841		840	1 681
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location des véhicules	0	913	(2 347)	3 259	1 825
TOTAL DETTES FINANCIERES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIEES AUX CONTRATS DE LOCATION DES VEHICULES	0	1 754	(2 347)	4 099	3 506
TOTAL DETTES FINANCIERES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES	7 755	1 908	(4 401)	3 686	8 948

En 2021, la colonne « Ecarts de conversion et autres mouvements » comprenait principalement les contrats de location de véhicules retraités depuis le 1^{er} janvier de cette même année.

19 ENGAGEMENTS SOCIAUX NON COURANTS

19.1 Données chiffrées du Groupe

Engagements sociaux	Dénomination sociale	Pays	31/12/2021	Impact en résultat opérationnel	Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global		31/12/2022
						Écarts actuariels	Écarts de conversion et reclassements	
Indemnités de Départ à la Retraite ⁽¹⁾	BOIRON société mère	France	13 000	(665)	133	(2 899)		9 569
Indemnités de Départ à la Retraite	BOIRON CARAIBES	France	378	23	5	(20)		386
Indemnités de Départ à la Retraite	BOIRON (La Réunion)	France	69	143	1	(62)		151
Accord de Préparation à la Retraite	BOIRON société mère	France	51 577	286	617	(7 708)		44 771
Engagements de retraite	BOIRON SP	Pologne	1					1
Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)			65 025	(213)	756	(10 689)	0	54 878
Médailles du travail	BOIRON société mère	France	5 933	(569)				5 364
Médailles du travail	BOIRON CARAIBES	France	46	1				47
Gratifications	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	Espagne	347	(79)				268
Gratifications	BOIRON Inde	Inde	22	13			(2)	33
Gratifications	BOIRON	Belgique	148	9				157
Prépension	UNDA	Belgique	36	(24)				12
Total Autres engagements à long terme			6 532	(649)	0	0	(2)	5 881
TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISES EN PASSIFS NON COURANTS			71 557	(862)	756	(10 689)	(2)	60 759

(1) L'engagement présenté est net de la juste valeur des fonds externalisés.

La variation des engagements sociaux sur 2021 était la suivante :

Engagements sociaux	31/12/2020	Impact de la décision de l'IFRIC sur la norme IAS 19R au 01/01/2021 (cf. paragraphe 2)	Impact en résultat opérationnel	Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global		31/12/2021
					Écarts actuariels	Écarts de conversion et reclassements	
Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)	78 705	(6 590)	(594)	427	(6 923)	0	65 025
Total Autres engagements à long terme	7 113	0	(582)	0	0	1	6 532
TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISES EN PASSIFS NON COURANTS	85 818	(6 590)	(1 176)	427	(6 923)	1	71 557

En 2021, l'impact en résultat opérationnel intégrait les reprises de provisions pour engagements sociaux de 394 K€ liées aux salariés ayant intégré le plan de réorganisation en 2021. Ces reprises de provisions étaient constatées en autres produits opérationnels (cf. paragraphe 28).

Par ailleurs, l'application au 1^{er} janvier 2021 de la décision de l'IFRIC publiée en mai 2021 portant sur la répartition des prestations de retraite aux périodes de services, a eu pour effet d'impacter les capitaux propres pour un montant de 6 590 K€ avant impôt, concernant principalement BOIRON société mère (6 559 K€).

Les écarts actuariels totaux avant impôt connaissent des variations importantes chaque année : -10 689 K€ en 2022, -6 923 K€ en 2021, -3 043 K€ en 2020, -1 941 K€ en 2019, -10 091 K€ en 2018 et -4 446 K€ en 2017. La volatilité du taux d'actualisation (cf. paragraphe 19.2.1), calculé à la clôture de l'exercice, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée, explique en grande partie ces variations. Les écarts actuariels sont principalement liés à BOIRON société mère (cf. paragraphe 19.2).

Le Groupe a analysé, comme en 2021, les différents taux existants sur le marché et a choisi la référence la plus pertinente au sens de la norme IAS 19 révisée, à savoir un taux de marché fondé sur les émissions d'obligations d'entreprise de première catégorie, prudent au regard de la maturité des engagements sociaux du Groupe (quinze ans) et observé sur un marché suffisamment liquide.

Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation, du taux de revalorisation des salaires ou du taux de turnover aurait un impact, sur l'engagement de BOIRON société mère, inférieur à 5,1% sur les engagements d'Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) et d'Accord de Préparation à la Retraite (APR) ; cet impact serait constaté en « Autres éléments du résultat global ».

La sensibilité sur le rendement du fonds externalisé est peu significative, le rendement servi ne pouvant pas être inférieur au minimum garanti annuellement sur l'actif général, qui représente 75,1% des placements.

19.2 Engagements sociaux de BOIRON société mère

19.2.1 Principales hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles France		2022	2021	2020
Taux d'actualisation		3,70%	1,20%	0,60%
Revalorisation annuelle des salaires ⁽¹⁾		3,00%	1,50%	1,30%
Taux de charges sociales	Cadres	49,23%	49,88%	51,52%
	Non-cadres	39,83%	41,53%	42,75%

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

19.2.2 Indemnités de départ à la retraite

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de départ à la retraite (IDR) de BOIRON société mère entre 2021 et 2022 est la suivante :

Indemnités de Départ à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2021	Impact en résultat opérationnel			Impact en résultat financier Coût financier net du rendement attendu du fonds	Impact en autres éléments du résultat global Variation actuarielle ⁽¹⁾	31/12/2022
		Coûts des services rendus	Paiements	Changements de régime			
Valeur actualisée de l'obligation	32 972	2 335	(2 387)		380	(3 285)	30 015
Valeur des fonds externalisés	(19 972)		(613)		(247)	386	(20 446)
Provision IDR BOIRON société mère	13 000	2 335	(3 000)	0	133	(2 899)	9 569

(1) Dont -6 471 K€ d'écarts liés à la hausse du taux d'actualisation et +3 645 K€ d'écarts liés à la revalorisation des salaires (cf. paragraphe 19.2.1).

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de départ à la retraite (IDR) de BOIRON société mère entre 2020 et 2021 était la suivante :

Indemnités de Départ à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2020	Impact de la décision de l'IFRIC sur la norme IAS 19R au 01/01/2021 (cf. paragraphes 2 et 19.1)	Impact en résultat opérationnel				Impact en résultat financier Coût financier net du rendement attendu du fonds	Impact en autres éléments du résultat global Variation actuarielle ⁽¹⁾	31/12/2021
			Coûts des services rendus	Paiements	Changements de régime	Réorganisation			
Valeur actualisée de l'obligation	42 620	(6 559)	2 483	(3 301)		(70)	205	(2 406)	32 972
Valeur des fonds externalisés	(20 404)			1 301		15	(115)	(769)	(19 972)
Provision IDR BOIRON société mère	22 216	(6 559)	2 483	(2 000)	0	(55)	90	(3 175)	13 000

(1) Dont -1 906 K€ d'écarts liés à la hausse du taux d'actualisation.

Le montant des paiements se compose des cotisations versées aux fonds externalisés et des remboursements obtenus des fonds à la suite des départs des salariés. Ces remboursements couvrent les prestations versées aux salariés. 3 000 K€ de cotisation ont été versés aux fonds externalisés en 2022 contre 2 000 K€ en 2021.

Le coût net de l'exercice constaté en résultat avant impôt, tenant compte des paiements constatés en résultat (coûts des services rendus et coût financier net du rendement attendu des fonds) est une charge nette de 2 467 K€, contre une charge nette de 2 573 K€ en 2021 (cf. paragraphes 26 et 29).

La durée moyenne de cet engagement est de 15,6 ans en 2022 (contre 16,6 ans en 2021).

La répartition de cet engagement dans le temps, est la suivante :

- 11% à moins d'un an (contre 7% en 2021),
- 33% entre un an et cinq ans (contre 28% en 2021),
- 56% à plus de cinq ans (contre 65% en 2021).

Les flux de trésorerie se limitent aux versements réalisés auprès des fonds externalisés. Le Groupe n'est pas en mesure de déterminer le montant de ces cotisations versées aux fonds pour 2023, ce montant faisant l'objet d'arbitrage en cours d'année.

En pratique, une partie significative des indemnités versées aux salariés sont remboursées par les fonds.

Fonds externalisés

Les placements sont réalisés sur deux types de supports différents : un fonds en euros et des supports en unités de compte.

La répartition entre les différents supports est la suivante :

- Cardif Sécurité (actif général) : 75,1%,
- SCI Primonial Capimmo : 9,9%,
- MFS Meridian Global Equity : 15,0%.

La composition globale des placements est la suivante au 31 décembre 2022 :

Composition des placements	31/12/2022	31/12/2021
Obligations	55,3%	56,8%
Actions	25,4%	26,9%
Monétaire	2,1%	1,7%
Immobilier	17,2%	14,5%
Autres	0,0%	0,0%

La juste valeur des actifs est déterminée selon :

- le niveau 1 pour 82,8% des placements (actions, obligations, placements monétaires et une partie des placements immobiliers), c'est-à-dire la valeur de marché des actifs, issue de FININFO, le rendement servi au Groupe ne pouvant pas être inférieur au minimum garanti annuellement,
- le niveau 3 pour certains placements immobiliers. L'essentiel de ces placements est réalisé en zone euro.

Le rendement réel du fonds en euros en 2022 a été de 2,30% (1,90% en 2021).

75,1% des placements font l'objet d'un taux garanti.

19.2.3 Accord de Préparation à la Retraite

Comme indiqué en paragraphe 2.9.1.2, les salariés de BOIRON société mère bénéficient d'un Accord de Préparation à la Retraite (APR). L'évolution de la provision entre 2021 et 2022 relative à cet accord est la suivante :

Accord de Préparation à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2021	Impact en résultat opérationnel			Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global Variation actuarielle ⁽¹⁾	31/12/2022
		Coûts des services rendus	Paievements	Changements de régime	Coût financier		
Provision APR BOIRON société mère (valeur actualisée de l'obligation)	51 577	3 039	(2 753)	0	617	(7 708)	44 771

⁽¹⁾ Dont -11 719 K€ d'écarts liés à la hausse du taux d'actualisation et +5 477K€ d'écarts liés à la revalorisation annuelle des salaires (cf. paragraphe 19.2.1).

L'évolution de la provision entre 2020 et 2021 relative à cet accord était la suivante :

Accord de Préparation à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2020	Impact en résultat opérationnel				Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global	31/12/2021
		Coûts des services rendus	Paievements	Changements de régime	Réorganisation	Coût financier	Variation actuarielle ⁽¹⁾	
Provision APR BOIRON société mère (valeur actualisée de l'obligation)	56 108	3 279	(4 067)	0	(324)	335	(3 754)	51 577

⁽¹⁾ Dont -3 583 K€ d'écarts liés à la hausse du taux d'actualisation.

Le montant des paiements correspond aux prestations versées ; il n'y a pas de placement dans un fonds externalisé.

Le coût net de l'exercice constaté en résultat avant impôt, tenant compte des paiements constatés en résultat (coûts des services rendus, coût financier et impact du changement de régime) est une charge nette de 3 656 K€ contre une charge nette de 3 289 K€ en 2021 (cf. paragraphes 26 et 29).

La durée moyenne de cet engagement est de 14,6 ans en 2022 (contre 16,0 ans en 2021).

La répartition de cet engagement dans le temps, est la suivante :

- 9% à moins d'un an (contre 6% en 2021),
- 44% entre un an et cinq ans (contre 35% en 2021),
- 47% à plus de cinq ans (contre 59% en 2021).

19.2.4 Médailles du travail

Comme indiqué en paragraphe 2.9.1.3, la variation des provisions pour les médailles du travail, y compris les écarts actuariels, est constatée en totalité en résultat opérationnel.

L'évolution de la dette actuarielle entre 2021 et 2022 pour les médailles du travail de BOIRON société mère est la suivante :

Médaille du travail BOIRON société mère	31/12/2021	Coût 2022	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	31/12/2022
Provision médailles du travail BOIRON société mère	5 933	468	(669)	0	(368)	5 364

L'évolution de la dette actuarielle entre 2020 et 2021 pour les médailles du travail de BOIRON société mère était la suivante :

Médaille du travail BOIRON société mère	31/12/2020	Coût 2021	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	Réorganisation	31/12/2021
Provision médailles du travail BOIRON société mère	6 403	478	(333)	0	(557)	(58)	5 933

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre coût des services rendus et coût financier pour 2022 et 2021 :

Coûts médaille du travail BOIRON société mère	2022	2021
Coût des services rendus	403	443
Coût financier	65	35
Réorganisation (reprise)		(58)
COÛT TOTAL EN RESULTAT OPERATIONNEL	468	420

20 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Provisions courantes	31/12/2021	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2022
Provisions pour retours de marchandises	3 825	5 041	(307)	(3 326)	57	5 290
Provisions pour risques et litiges	1 732	1 412	(180)	(415)	3	2 552
Provisions pour réorganisations	44 031	22	(1 628)	(21 702)		20 723
Autres provisions pour autres charges	296	802	(43)	(231)		824
TOTAL PROVISIONS COURANTES	49 884	7 277	(2 158)	(25 674)	60	29 389

Provisions non courantes	31/12/2021	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2022
Provisions pour risques et litiges	143					143
Autres provisions pour autres charges	0					0
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	143	0	0	0	0	143

Les provisions courantes pour réorganisations s'élèvent à 20 723 K€ au 31 décembre 2022 et concernent principalement BOIRON société mère (20 426 K€) au titre de la réorganisation engagée en 2020 (cf. paragraphe 1). Cette dernière évolue ainsi :

- 21 334 K€ de reprises de provisions utilisées en face des coûts engagés en 2022 (cf. paragraphe 32),
- 1 481 K€ de reprises non utilisées (en lien notamment avec le retour à l'emploi de personnes avant la fin de leurs droits).

Le Groupe n'étant pas en mesure d'estimer le rythme des décaissements de façon fiable, la provision reste classée en provisions courantes. Ainsi, aucun impact d'actualisation n'a été pris en compte.

L'impact de cette provision pour réorganisation sur le résultat est présenté en autres charges opérationnelles (cf. paragraphe 28).

La variation des provisions courantes et non courantes en 2021 était la suivante :

Provisions courantes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2021
Provisions pour retours de marchandises	4 772	3 547	(1 010)	(3 626)	142	3 825
Provisions pour risques et litiges	1 517	1 130	(525)	(394)	4	1 732
Provisions pour réorganisations	58 673	2 272	(2 332)	(14 582)		44 031
Autres provisions pour autres charges	0	300	(1)	(3)		296
TOTAL PROVISIONS COURANTES	64 962	7 249	(3 868)	(18 605)	146	49 884

Provisions non courantes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2021
Provisions pour risques et litiges	94	48			1	143
Provisions pour réorganisations						0
Autres provisions pour autres charges	2		(1)	(1)		0
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	96	48	(1)	(1)	1	143

En 2021, les provisions courantes intégraient principalement la provision pour réorganisation engagée en France pour 43 241 K€.

Les autres actifs et passifs éventuels sont décrits en paragraphe 34.

21 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs et comptes rattachés	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs libellées en euros	29 989	26 472
Dettes fournisseurs libellées en monnaies étrangères	18 261	17 708
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	48 250	44 180

22 IMPÔTS À PAYER ET AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Autres passifs	31/12/2022		31/12/2021	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
DETTES D'IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS (passifs non financiers)	2 113	0	1 328	0
Passifs non financiers	55 626	1 261	45 461	1 213
Etat et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	4 252		4 372	
Personnel et organismes sociaux	51 191	1 261	40 916	1 213
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	183		173	
Passifs financiers évalués au coût amorti	12 381	59	12 464	59
Fournisseurs d'immobilisations	2 506		4 043	
Clients créditeurs ⁽¹⁾	9 163		7 611	
Autres créditeurs	712	59	810	59
Instruments dérivés⁽²⁾	0	0	34	0
TOTAL AUTRES PASSIFS HORS DETTES D'IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS	68 007	1 320	57 959	1 272

⁽¹⁾ Passifs liés aux contrats clients (cf. paragraphe 2.7.3.1).

⁽²⁾ Cf. paragraphe 23.

Les dettes d'impôts sur les sociétés ne comprennent pas de passifs significatifs constatés au titre d'incertitudes fiscales sur les exercices présentés.

Les autres passifs non courants correspondent principalement à la dette sur le TFR italien (cf. paragraphe 2.9.1.2). Les produits constatés d'avance liés aux contrats clients sont non significatifs.

23 INSTRUMENTS FINANCIERS

23.1 Informations au bilan

Les tableaux suivants présentent pour les actifs et passifs financiers :

- leur ventilation selon les catégories prévues par la norme IFRS 9 et rappelées en paragraphe 2.10 :
 - A : actifs et passifs évalués au coût amorti,
 - B : actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Aucun actif financier ne répond à cette définition sur les exercices présentés,
 - C : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat. Ils concernent essentiellement les placements de trésorerie (leur valorisation est réalisée par un prestataire externe) et des titres non consolidés, qui en pratique ne sont pas significatifs,
 - D : instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur en résultat. Comme indiqué en paragraphe 2.10, il n'existe pas, sur les exercices présentés, d'instruments dérivés dont la juste valeur a été constatée en autres éléments du résultat global,
- leur ventilation selon les niveaux prévus par les amendements à IFRS 13 et rappelés en paragraphe 2.10,
- la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs,
- leur ventilation par échéance.

Ce tableau n'intègre pas les fonds de placement externalisé au titre des engagements sociaux, traité au paragraphe 19, qui est évalué à la clôture à la juste valeur et présenté au bilan en diminution des engagements.

Aucun instrument financier n'a été reclassé dans une autre catégorie, ni cédé à un tiers, en 2021 et 2022.

Il n'existe ni prêt ni dette financière actualisé, à l'exception des dettes financières locatives. Par ailleurs, les intérêts non courus n'ont pas été pris en compte dans les échéanciers, compte tenu de l'impact non significatif.

Instruments financiers au bilan 31/12/2022	Renvoi paragraphes annexes	Désignation des instruments financiers	Niveau requis par les amendements IFRS 13 ⁽¹⁾	Valeur nette comptable	Juste valeur	Échéancier		
						Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
ACTIFS FINANCIERS				369 959	369 959	363 822	0	0
Titres de participation non consolidés	Paragraphe 10	C	N/A	4 325	4 325	N/A	N/A	N/A
Autres immobilisations financières	Paragraphe 10	A	N/A	1 812	1 812	N/A	N/A	N/A
Autres actifs financiers non courants	Paragraphe 14	A	N/A					
Clients et comptes rattachés	Paragraphe 13	A	N/A	100 536	100 536	100 536		
Instruments dérivés liés à la couverture d'opérations commerciales	Paragraphe 14	D	2	261	261	261		
Autres actifs financiers courants	Paragraphe 14	A	N/A	12 080	12 080	12 080		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Paragraphe 15	C	1 ou 2	250 945	250 945	250 945		
PASSIFS FINANCIERS				82 856	82 856	66 118	16 738	0
Trésorerie passive	Paragraphe 17	C	N/A	1 406	1 406	1 406		
Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive et hors compléments de prix	Paragraphe 17	A	N/A	2 723	2 723	826	1 897	
Dettes financières liées aux compléments de prix	Paragraphe 17	D	2	8 067	8 067		8 067	
Instruments dérivés liés aux compléments de prix	Paragraphe 17	D	2	1 600	1 600		1 600	
Dettes financières locatives	Paragraphe 18	A	N/A	8 370	8 370	3 196	5 174	
Autres passifs financiers non courants	Paragraphe 22	A	N/A	59	59	59		
Fournisseurs et comptes rattachés	Paragraphe 21	A	N/A	48 250	48 250	48 250		
Instruments dérivés liés à la couverture d'opérations commerciales	Paragraphe 22	D	2					
Autres passifs financiers courants	Paragraphe 22	A	N/A	12 381	12 381	12 381		

⁽¹⁾ Cf. définition en paragraphe 2.10.

Les données au 31 décembre 2021 étaient les suivantes :

Instruments financiers au bilan 31/12/2021	Renvoi paragraphes annexes	Désignation des instruments financiers	Niveau requis par les amendements IFRS 13 ⁽¹⁾	Valeur Nette Comptable	Juste valeur	Echéancier		
						Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
ACTIFS FINANCIERS				353 285	353 285	348 912	0	0
Titres de participation non consolidés	Paragraphe 10	C	N/A	2 867	2 867	N/A	N/A	N/A
Autres immobilisations financières	Paragraphe 10	A	N/A	1 506	1 506	N/A	N/A	N/A
Autres actifs financiers non courants	Paragraphe 14	A	N/A	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	Paragraphe 13	A	N/A	97 340	97 340	97 340	0	0
Instruments dérivés liés à la couverture d'opérations commerciales	Paragraphe 14	D	2					
Autres actifs financiers courants	Paragraphe 14	A	N/A	17 068	17 068	17 068	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Paragraphe 15	C	1 ou 2	234 504	234 504	234 504	0	0
PASSIFS FINANCIERS				69 343	69 343	61 624	7 719	0
Trésorerie passive	Paragraphe 17	C	N/A	522	522	522		
Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive	Paragraphe 17	A	N/A	3 136	3 136	789	2 347	0
Dettes financières locatives ⁽²⁾	Paragraphe 18	A	N/A	8 948	8 948	3 576	5 372	
Autres passifs financiers non courants	Paragraphe 22	A	N/A	59	59	59	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	Paragraphe 21	A	N/A	44 180	44 180	44 180	0	0
Instruments dérivés liés à la couverture d'opérations commerciales	Paragraphe 22	D	2	34	34	34		
Autres passifs financiers courants	Paragraphe 22	A	N/A	12 464	12 464	12 464	0	0

⁽¹⁾ Cf. définition en paragraphe 2.10.

Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les valeurs mobilières de placement et les instruments dérivés, correspondant aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 (cf. paragraphe 2.10). Le Groupe n'a pas identifié d'ajustement au titre du risque de contrepartie (risque de non-recouvrement d'un actif) et du risque de crédit propre (risque de ne pas honorer un passif).

La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).

Instruments dérivés

• Instruments dérivés liés à la couverture d'opérations commerciales

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés de couverture du risque de change, sous forme essentiellement d'opérations à terme en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Ainsi, les variations de juste valeur des instruments dérivés ont été constatées en totalité en résultat.

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2022 et 2021 :

Instruments dérivés	Devise	Type de contrat	31/12/2022			31/12/2022			31/12/2021			31/12/2021		
			Couverture commerciale de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire			Couverture commerciale de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire		
			Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme		(8 847)	(8 295)	183	(18 500)	(17 345)	52	(10 435)	(9 213)	(4)	(10 000)	(8 829)	(1)
Dollar canadien	Contrats à terme		(1 672)	(1 158)	30				(1 611)	(1 119)	(3)			
Forint hongrois	Contrats à terme		(41 618)	(104)	(4)	(120 000)	(299)	(4)	(69 690)	(189)	1	(300 000)	(813)	(1)
Leu roumain	Contrats à terme		(2 181)	(441)	(1)	0	0	0	(3 561)	(720)	(6)	(7 700)	(1 556)	(2)
Zloty polonais	Contrats à terme		(2 933)	(627)	(11)	(500)	(107)	(1)	(2 147)	(467)	(4)	(1 400)	(305)	(3)
Couronne tchèque	Contrats à terme		(3 496)	(145)					(7 623)	(307)	(7)			
Real brésilien	Contrats à terme		(85)	(15)					(2 389)	(379)	(5)	(2 350)	(372)	
Franc suisse	Contrats à terme								(28)	(27)				
Dollar de Hong-Kong	Contrats à terme		(5 618)	(676)	11	(10 000)	(1 202)	6	(4)			(10 000)	(1 132)	
Rouble russe	Contrats à terme								(71 796)	(842)	1			
TOTAL GENERAL			(11 459)	208		(18 953)	53		(13 262)	(27)		(13 007)	(7)	

Les échéances des dérivés sont à moins d'un an.

Le détail et la nature des éléments couverts sont présentés en paragraphe 23.3.3.

Les justes valeurs de ces instruments à la clôture de l'exercice, déterminées par un prestataire externe et intégrant l'ensemble des devises, s'élèvent à 261 K€ contre -34 K€ au 31 décembre 2021. Ces montants ont été comptabilisés en autres actifs courants en 2022 (cf. paragraphe 14) et en autres passifs courants en 2021 (cf. paragraphe 22).

Au niveau du compte de résultat, leur variation entre 2022 et 2021 a été constatée :

- en autres produits et charges opérationnels pour les couvertures commerciales de juste valeur, dans la mesure où elles visent des couvertures considérées comme efficaces,
- en autres produits et charges financiers pour les couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire.

• **Instruments dérivés liés aux compléments de prix (dans le cadre d'opérations de croissance externe)**

Les instruments dérivés sont liés aux compléments de prix et au rachat des 30% relatifs à l'acquisition de la société ABBI (cf. paragraphes 1 et 17).

23.2 Impact dans le compte de résultat

L'impact des produits et charges liés aux actifs et passifs financiers est indiqué :

- pour les dépréciations des créances clients et autres créances, constatés en résultat opérationnel : aux paragraphes 13 et 14,
- pour le résultat de change sur opérations commerciales et résultat sur instruments dérivés relatif aux couvertures commerciales, constatés en résultat opérationnel : au paragraphe 28,
- pour le résultat sur instruments dérivés relatif aux couvertures financières, constaté en constatés en résultat financier : au paragraphe 29.

23.3 Gestion des risques de marché

La politique de gestion des risques de marché du Groupe se caractérise par :

- une centralisation des risques au niveau de BOIRON société mère,
- un objectif de couverture,
- une séparation des pouvoirs de décision, d'exécution et de contrôle :
 - la Direction Générale valide la politique annuelle de gestion des risques de marché proposée par la direction financière,
 - le service trésorerie Groupe évalue les risques, met en place et suit les opérations de couverture,
 - le comité de trésorerie contrôle les opérations effectuées par la trésorerie Groupe.

Cette analyse a été mise à jour au regard de l'environnement économique actuelle et notamment du contexte de crise macro-économique.

23.3.1 Risque de taux

Les excédents de trésorerie et les besoins de financement des sociétés du Groupe sont centralisés dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie et gérés par le service trésorerie Groupe. Sur l'année 2022, la trésorerie consolidée du Groupe a été continuellement excédentaire, comme en 2021.

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie centralisés est effectué par le service trésorerie Groupe dans le cadre d'une politique de gestion privilégiant les critères de liquidité et de sécurité. Les règles sont les suivantes :

- utilisation de produits monétaires et assimilés,
- sélection des produits en fonction de leur liquidité,
- répartition des risques en diversifiant les supports et les contreparties,
- sélection des émetteurs et des contreparties en fonction de leur solvabilité.

Au 31 décembre 2022, le risque de taux peut être analysé par horizon de gestion comme suit, compte tenu des échéances des taux appliqués sur la position de financement actif/passif :

Instruments financiers - Risque de taux	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
ACTIFS - valeurs mobilières de placement et disponibilités	250 945		
PASSIFS - trésorerie passive, emprunts et dettes financières (hors dettes financières locatives)	(2 232)	(11 564)	
Position nette de trésorerie	248 713	(11 564)	0

Une hausse instantanée d'un point des taux d'intérêt court terme, appliquée à la position nette de trésorerie de la clôture, se traduirait par une hausse (avant effet impôt) de 2 487 K€ des produits financiers annuels.

23.3.2 Risque de contrepartie

L'exposition du Groupe BOIRON au risque de contrepartie financière est notamment liée à ses excédents de trésorerie, placés auprès de contreparties de premier plan. Le service trésorerie suit leur notation externe et veille à la répartition des montants correspondants entre un nombre suffisant de contreparties.

23.3.3 Risque de change

Le Groupe BOIRON est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial, qui provient des participations de BOIRON société mère dans les filiales étrangères.
Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur BOIRON société mère et provient principalement :

- des ventes et achats réalisés en devises locales,
- des besoins de financement et excédents de trésorerie de certaines filiales étrangères,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro.

Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les principaux actifs et passifs en devises dans les comptes de BOIRON société mère se décomposent comme suit, au 31 décembre 2022 :

Décomposition des principaux actifs et passifs de BOIRON société mère en devises		Rouble russe	Dollar américain	Leva bulgare	Real brésilien	Dollar canadien	Dinar tunisien	Autres devises	TOTAL
Créances clients	KDevises	34 007	9 453		1 177	2 352			
Dettes fournisseurs	KDevises		(31)	(1 640)	(21)		(1 914)		
Position nette avant gestion sur opérations commerciales	KDevises	34 007	9 422	(1 640)	1 156	2 352	(1 914)		
Couverture commerciales de juste valeur	KDevises		(8 847)		(85)	(1 672)			
Position nette après gestion sur opérations commerciales	KDevises	34 007	575	(1 640)	1 071	680	(1 914)		
Comptes courants de trésorerie	KDevises	84	18 576	(2 341)		59			
Position nette avant gestion sur opérations financières	KDevises	84	18 576	(2 341)	0	59	0		
Couvertures de comptes courants de trésorerie	KDevises		(18 500)		(22 499)				
Position nette après gestion sur opérations financières	KDevises	84	76	(2 341)	(22 499)	59	0		
Position nette après gestion totale	KDevises	34 091	651	(3 981)	(21 428)	739	(1 914)		
POSITION NETTE APRES GESTION TOTALE (CONTRE VALEUR EURO	K€	433	610	(2 035)	(3 800)	512	(573)	643	(4 210)

Les positions nettes avant et après gestion ont été converties aux taux de clôture présentés en paragraphe 4. Seules les couvertures de juste valeur sont présentées dans ce tableau, dans la mesure où les couvertures de flux futurs ne couvrent pas des actifs et passifs constatés sur 2022.

En outre, il n'existe pas de couverture de flux futurs au 31 décembre 2022.

L'impact d'une évolution instantanée de +10% des taux de change (baisse des devises par rapport à l'euro) se décomposerait comme suit au 31 décembre 2022 :

Impact d'une évolution instantanée de + 10 % des taux de change		Rouble russe	Dollar américain	Couronne tchèque	Zloty polonais	Dollar canadien	Leu roumain	Real brésilien	Autres devises	TOTAL
- sur la position de change après gestion existant à la date de clôture	K€	(39)	(56)	(8)	1	(47)	(63)	346	249	383
- sur le chiffre d'affaires	K€	(1 631)	(9 618)	(610)	(718)	(1 355)	(972)	(637)	(1 570)	(17 111)
- sur le résultat avant impôt des filiales	K€	(121)	(416)	(28)	(68)	(59)	(153)	43	48	(754)
- sur les capitaux propres	K€	(1 668)	(7 197)	(249)	(360)	(258)	(610)	(243)	(496)	(11 081)

23.3.4 Risque de crédit

Le risque client du Groupe est considéré comme globalement faible.

Le Groupe BOIRON porte une attention particulière au recouvrement de ses créances et continue, dans le contexte économique actuel, à développer ses outils de gestion du risque de crédit.

Chaque entité du Groupe possède des services propres qui assurent le suivi des encours clients et effectuent le recouvrement. Le suivi consolidé des encours clients, des retards et du niveau de risque associé est ensuite effectué en central par un service dédié.

Des mécanismes de couverture (assurance-crédit, garanties bancaires, lettre de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a une trop grande concentration de clients ou une très forte sinistralité dans un pays ou une zone géographique. C'est le cas pour les ventes réalisées à l'export par BOIRON société mère ainsi que pour les ventes réalisées en Asie, Pologne, Russie, Brésil, Portugal, Slovaquie, République Tchèque, Hongrie, Roumanie, et pour une partie de leurs ventes, en Espagne et Italie.

Le montant des garanties dont bénéficie le Groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 84 496 K€ (contre 87 145 K€ en 2021).

Au 31 décembre 2022, le montant des créances échues et non dépréciées s'établit à 15 239 K€ soit 14,9% des créances clients (contre 12 817 K€ soit 13,0% des créances clients au 31 décembre 2021), une partie de ces créances est couverte par une assurance-crédit. Cette hausse provient essentiellement des retards constatés en Tunisie, aux Etats-Unis et en Roumanie.

Les créances échues depuis moins d'un mois représentent 45% de ce montant.

Le solde est à échéance de moins d'un an.

Le délai de recouvrement des créances du Groupe est de 56 jours (contre 59 jours en 2021).

Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation au 31 décembre 2022.

Le total des pertes sur créances irrécouvrables, net des dotations et reprises de dépréciations sur créances douteuses, est une perte nette de 585 K€, soit moins de 0,11% du chiffre d'affaires consolidé, contre un profit net de 137 K€ en 2021, soit 0,03% du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe BOIRON n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2022, comme en 2021.

23.3.5 Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Historiquement, les actifs à court terme du Groupe BOIRON ont toujours été très supérieurs à ses passifs à court terme et sa trésorerie est structurellement excédentaire. Il n'y a pas eu de modification sur la structure financière du Groupe en 2022. Le risque de liquidité reste faible, malgré le contexte de crise macro-économique. La structure financière du Groupe reste équilibrée et l'endettement du Groupe, hors dettes financières locatives, hors dettes et instruments dérivés sur compléments de prix, reste marginal. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

23.3.6 Risque sur actions, obligations et autres actifs

Le Groupe ne détient pas de placement en actions et en obligations en direct.

Il détient des parts de FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) actions et obligations pour une valeur nette au 31 décembre 2022 de 2 660 K€ (cf. paragraphe 10).

Le détail par nature d'actifs des fonds gérés par le fonds de placement externalisé au titre des engagements sociaux est indiqué en paragraphe 19. 75,1% des placements bénéficient d'un taux minimum garanti et ne comportent pas de risque en capital.

23.3.7 Risque pays

23.3.7.1 Tunisie

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2022 un chiffre d'affaires de 5 290 K€ avec la Pharmacie Centrale de Tunisie, importateur exclusif des médicaments dans ce pays. Dans le contexte de crise de financement du système de santé qui frappe la Tunisie depuis fin 2016, BOIRON subit des retards de paiement de ses créances et un allongement des délais de règlement. Il convient de préciser que la créance est couverte par un assureur crédit et qu'aucune perte n'a été constatée sur l'année.

Cette situation fait l'objet d'un suivi spécifique au niveau du Groupe.

23.3.7.2 Russie

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des encours clients de la filiale russe sont couverts auprès d'un assureur crédit. Les autres actifs détenus par la filiale ne présentent pas de risque de perte de valeur significatif.

Cette situation fait l'objet d'un suivi spécifique au niveau du Groupe.

24 REVENUS DE L'ACTIVITÉ

Revenus de l'activité	2022	%	2021	%
Médicaments homéopathiques à nom commun	184 666	34,6	194 967	42,8
Spécialités homéopathiques	279 720	52,3	206 220	45,3
Autres produits de santé ⁽¹⁾	69 853	13,1	54 014	11,9
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	534 239	100,0	455 201	100,0
Autres produits de l'activité (redevances)	1		1	

(1) Les « autres produits de santé » incluent les produits non homéopathiques (dispositifs médicaux, compléments alimentaires, cosmétiques, phytothérapie) qui figuraient jusqu'à présent dans la rubrique « spécialités ».

Les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires sont identiques selon les différentes lignes de produits (cf. paragraphe 2.11.1 : constatation du chiffre d'affaires en pratique à la livraison).

Les lignes de produits présentées dans cette ventilation du chiffre d'affaires ne constituent pas de secteurs opérationnels au sens de la norme IFRS 8.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée dans le paragraphe 5 sur l'information sectorielle.

L'analyse de la norme IFRS 15 n'a pas conduit à identifier d'autres axes de ventilation des revenus considérés comme pertinents.

25 AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

Amortissements, dépréciations et provisions en résultat opérationnel	2022	2021
Dépréciations des goodwill ⁽¹⁾	(4 027)	
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(8 243)	(8 013)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(18 892)	(21 001)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des droits d'utilisation liés aux contrats de location	(4 693)	(4 357)
TOTAL DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS SUR ACTIFS NON COURANTS SUR RESULTAT OPERATIONNEL	(35 855)	(33 371)
Dépréciations sur actifs courants	(2 516)	(981)
Provisions	20 556	15 178
Provisions pour contrôle fiscal		
Engagements sociaux	862	1 176
TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS COURANTS ET DES PROVISIONS SUR RESULTAT OPERATIONNEL	18 902	15 373
TOTAL DES AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS SUR RESULTAT OPERATIONNEL	(16 953)	(17 998)

Amortissements, dépréciations et provisions en résultat financier	2022	2021
Dépréciations sur actifs financiers et autres placements	(1 507)	(211)
Provisions		
Engagements sociaux	(755)	(427)
TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS SUR RESULTAT FINANCIER	(2 262)	(638)

Amortissements, dépréciations et provisions en impôts sur les résultats	2022	2021
Provisions pour contrôle fiscal		
TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS EN IMPOT SUR LES RESULTATS	0	0
TOTAL DES AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	(19 215)	(18 636)

⁽¹⁾ Dépréciation du goodwill d'ABBI (cf. paragraphes 1 et 6).

Les dépréciations des actifs courants intègrent 977 K€ liés à la fermeture en 2023 de la filiale indienne (cf. paragraphe 1).

Les variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions, constatées en résultat opérationnel, par destination sont présentées ci-après :

Amortissements, dépréciations et provisions en résultat opérationnel par destination	2022	2021
Chiffre d'affaires	0	384
Coûts des produits vendus	(17 412)	(15 730)
Coûts de préparation et distribution	(5 067)	(6 141)
Coûts de promotion	(4 185)	(3 814)
Coûts de recherche et développement	(397)	(165)
Coûts des affaires réglementaires	125	(60)
Coûts des fonctions support	(8 916)	(7 681)
Autres produits et charges opérationnels ⁽¹⁾	18 899	15 209
TOTAL	(16 953)	(17 998)

⁽¹⁾ Dont impact net des provisions et dépréciations liées à la réorganisation en France (cf. paragraphes 20 et 28).

Dont dépréciation du goodwill d'ABBI (cf. paragraphes 1, 6 et 28).

26 CHARGES DE PERSONNEL EN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Charges de personnel en résultat opérationnel par nature (hors impact de la réorganisation)	2022	2021
Rémunérations et charges sociales	(170 649)	(167 448)
Intéressement et participation dont charges sociales	(16 915)	(6 213)
Engagements sociaux (coût hors impact de la réorganisation)	(5 307)	(6 678)
Autres charges de personnel	(6 619)	(6 853)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL EN RESULTAT OPERATIONNEL (HORS IMPACT DE LA REORGANISATION)	(199 490)	(187 192)

Le coût des engagements sociaux (hors coût financier et impact de la réorganisation), inclus dans les charges de personnel, est ventilé ci-après :

Coût des engagements sociaux (hors coût financier et impact de la réorganisation)	2022	2021
Indemnités de Départ à la Retraite	(2 500)	(2 573)
Accord de Préparation à la Retraite	(3 039)	(3 279)
TFR italien	(48)	(609)
Prépension belge	24	7
Médailles du travail et gratifications	256	(224)
TOTAL COUT DES ENGAGEMENTS SOCIAUX (HORS COUT FINANCIER ET IMPACT DE LA REORGANISATION)	(5 307)	(6 678)

Les charges de personnel par destination, hors impact de la réorganisation, ont évolué de la manière suivante :

Charges de personnel en résultat opérationnel par destination (hors impact de la réorganisation)	2022	2021
Coûts des produits vendus	(35 418)	(33 702)
Coûts de préparation et distribution	(40 770)	(43 437)
Coûts de promotion	(76 906)	(68 158)
Coûts de recherche et développement	(3 137)	(818)
Coûts des affaires réglementaires	(5 809)	(7 199)
Coûts des fonctions support	(37 434)	(33 920)
Autres produits et charges opérationnels	(16)	42
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL EN RESULTAT OPERATIONNEL (HORS IMPACT DE LA REORGANISATION)	(199 490)	(187 192)

Le montant supporté par BOIRON société mère au titre des régimes de retraite obligatoire et complémentaire s'est élevé à 15 757 K€ sur 2022, contre 16 575 K€ en 2021.

27 COÛTS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les coûts de recherche et développement, correspondant aux frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale (cf. paragraphe 2.4.2), s'élèvent à 6 093 K€ en 2022 contre 2 988 K€ en 2021 : ils comprennent essentiellement des honoraires pour 2 074 K€ en 2022 (contre 1 504 K€ en 2021) et des charges de personnel (cf. paragraphe 26).

28 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Autres produits et charges opérationnels	2022	2021
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	6 013	8 342
Crédits d'impôts (dont crédit d'impôt recherche) ⁽¹⁾	1 234	1 266
Dépréciation du goodwill d'ABBI ⁽²⁾	(4 027)	
Réévaluation des dettes et instruments dérivés liés aux compléments de prix ABBI ⁽³⁾	4 412	
Réorganisation en France - coûts nets (hors engagements sociaux)	1 627	(1 727)
Réorganisation en France - reprises de provisions des engagements sociaux		437
Fermeture BOIRON Inde en 2023 - dotations aux provisions et dépréciations	(1 112)	
Variations nettes des autres provisions	576	4
Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures commerciales)	(529)	(430)
Résultat de change sur opérations commerciales	437	678
Autres	(436)	845
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	8 195	9 415
dont autres produits opérationnels	14 458	12 560
dont autres charges opérationnelles	(6 263)	(3 145)

⁽¹⁾ Cf. paragraphe 2.6.

⁽²⁾ Cf. paragraphes 1 et 6.

⁽³⁾ Cf. paragraphes 1, 17 et 23.

En 2022, les autres charges et produits opérationnels intègrent :

- en lien avec ABBI, -4 027 K€ de dépréciation du goodwill et +4 412 K€ de réévaluation des dettes liées aux compléments de prix (dont -600 K€ de variation de l'instrument dérivé afférent), compte tenu des réalisations constatées au 31 décembre 2022 et du calendrier de déploiement de la stratégie de développement,
- 1 627 K€ de produits nets au titre de la réorganisation initiée par BOIRON société mère en 2020 principalement liés à des reprises de provision non utilisées (en raison notamment du retour à l'emploi de quelques personnes avant la fin de leurs droits, cf. paragraphe 20).

Pour information, 21 334 K€ ont été décaissés en 2022, la totalité avaient été provisionnée, au regard des normes comptables en vigueur.

- 6 114 K€ de résultat sur cession d'actifs lié aux plus-value sur les ventes des établissements de Limoges, Pau, Strasbourg et du site de production de Montrichard (cf. paragraphe 1),
- -1 112 K€ de provisions et dépréciations liées à l'impact de la fermeture de la filiale BOIRON Inde en 2023 (cf. paragraphe 1),
- -300 K€ en lien avec le contrôle des autorités douanières sur le respect des normes européennes des miroirs importés depuis la Chine.

En 2021, les autres charges et produits opérationnels intégraient :

- 1 290 K€ de charges nettes liées à la réorganisation en France, dont 1 727 K€ de coûts nets et 437 K€ de reprises de provisions au titre des engagements sociaux provisionnés par le passé,
- 8 342 K€ de résultat sur cession d'actif principalement lié à la vente de l'ancien établissement de Saint-Etienne, et des ventes des sept établissements fermés en 2021 comme prévus par la réorganisation initiée en 2020.

29 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Autres produits et charges financiers	2022	2021
Rendement financier net estimé des placements externalisés des engagements sociaux ⁽¹⁾	247	115
Coût financier des engagements sociaux ⁽¹⁾	(1 002)	(542)
Résultat de change sur comptes bancaires et financiers	(147)	1 278
Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures financières)	(2 120)	(1 466)
Dépréciation nette des équivalents de trésorerie	(377)	(100)
Dépréciation nette des placements financiers FCPI	(1 130)	(67)
Frais bancaires sur opérations financières	(122)	(116)
Autres	(808)	(62)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(5 459)	(960)

⁽¹⁾ Cf. paragraphe 19.

30 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

30.1 Ventilation de la charge d'impôt

Impôts sur les résultats	2022	2021
Impôts exigibles	(14 684)	(9 272)
Impôts différés	(235)	(8 282)
TOTAL IMPOTS SUR LES RESULTATS	(14 919)	(17 554)
Taux effectif	25,2%	38,1%

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal de BOIRON société mère, s'analyse comme suit pour les années 2021 et 2022 :

Impôts sur les résultats	2022	%	2021	%
Impôt théorique	(15 291)	25,8	(13 101)	28,4
Effet des taux d'imposition des filiales	431	(0,7)	415	(0,9)
Effet des variations de taux sur les impôts différés en France	14	(0,0)	(3 981)	8,6
Différences permanentes	(884)	1,5	(853)	1,8
Non constatation d'impôt sur pertes ou bénéfices fiscaux	245	(0,4)	(211)	0,5
Impact des contrôles fiscaux	651	(1,1)	168	(0,4)
Crédits d'impôt, régularisation d'impôts différés et autres	(85)	0,1	9	(0,0)
TOTAL IMPOTS SUR LES RESULTATS	(14 919)	25,2	(17 554)	38,1

L'impôt théorique du Groupe (25,83%) est calculé sur la base du taux applicable en France en 2022.

30.2 Analyse des impôts différés au bilan

La position des impôts différés au bilan a évolué comme suit :

Impôts différés	31/12/2021	Impact en résultat net	Impact en autres éléments du résultat global		31/12/2022
			Ecarts actuariels sur engagements sociaux	Ecarts de conversion et autres mouvements	
Impôts différés sur provisions réglementées	(10 107)	(48)			(10 155)
Impôts différés sur crédits bails et contrats de location IFRS 16	85	23		(1)	107
Impôts différés sur reports déficitaires	463	445		147	1 055
Impôts différés sur engagements sociaux	16 880	105	(2 745)		14 240
Impôts différés liés à la fiscalité locale	6 176	(1 347)		120	4 949
Impôts différés sur autres éléments	8 397	587		(50)	8 934
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	21 894	(235)	(2 745)	216	19 130
<i>dont impôt différé actif net</i>	21 894	(235)	(2 745)	216	19 130
<i>dont impôt différé passif net</i>	0				0

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même société, les impôts étant prélevés par la même administration fiscale.

Au 31 décembre 2022, le montant des impôts différés non constatés sur déficits reportables (hors déficits liés à des sociétés sans activité et déficits non utilisables), par application des principes définis en paragraphe 2.6, s'élève à 4 274 K€ contre 4 284 K€ au 31 décembre 2021. Ils concernent principalement le Brésil, la Pologne, l'Inde et la Suisse.

31 RÉSULTAT PAR ACTION (HORS ACTIONS AUTO-DÉTENUES)

Résultat par action	2022	2021
Résultat net (en K€)	44 673	28 556
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	17 389 171	17 516 468
RESULTAT PAR ACTION (en €)	2,57	1,63

La méthode de détermination du nombre moyen d'actions est décrite en paragraphe 2.11.4.

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

32 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie nette du Groupe atteint 249 660 K€ à fin 2022 contre 234 082 K€ à fin 2021.

La réconciliation entre la trésorerie du bilan consolidé et la trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie est la suivante :

Réconciliation de la trésorerie entre états financiers consolidés			2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Bilan consolidé	Paragraphe 15	250 945	234 504
Dépréciation nette des équivalents de trésorerie	Bilan consolidé	Paragraphe 15	(476)	(100)
Plus-values latentes sur OPCVM	Bilan consolidé	Paragraphe 15	355	0
Trésorerie passive (incluse dans les emprunts et dettes financières courants)	Bilan consolidé	Paragraphe 17	1 406	522
Trésorerie nette	Tableau de flux de trésorerie consolidés		249 660	234 082

La **trésorerie nette du Groupe** atteint 249 660 K€ à fin 2022 contre 234 082 K€ à fin 2021.

La variation de trésorerie (intégrant l'incidence des variations de cours des monnaies étrangères) s'élève à +15 578 K€ en 2022, contre -231 K€ en 2021.

Les **flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** s'élevèrent à 58 690 K€ contre 33 317 K€ en 2021, en hausse de 25 373 K€. Cette évolution s'explique notamment par :

La progression de la capacité d'autofinancement (+9 531 K€) : 21 334 K€ ont été décaissés en 2022 au titre de la réorganisation (contre 15 510 K€ en 2021). Retraitée de ces impacts, la capacité d'autofinancement augmenterait de 15 355 K€, en lien avec la hausse de rentabilité impactant la trésorerie. Elle représente 12,2% du chiffre d'affaires comme en 2021.

- L'augmentation des impôts versés (+8 137 K€) en raison principalement de l'amélioration de la rentabilité dans la majorité des sociétés, notamment en France (+5 232 K€).
- La hausse de la variation du besoin en fonds de roulement (23 979 K€). En 2022, le recul du besoin en fonds de roulement impacte positivement la trésorerie pour 5 961 K€, en raison principalement de :
 - une hausse des stocks (+9 801 K€) essentiellement chez BOIRON société mère notamment sur les spécialités homéopathiques, les tests COVID et les matières premières,
 - l'augmentation des dettes sociales de 10 111 K€, principalement en France et aux Etats-Unis sur les charges de bonus, intéressement et participation (en lien avec la hausse de rentabilité en 2022),
 - le recul des acomptes versés en France de 5 180 K€, lié à l'apurement en 2022 des avances versées fin 2021 aux fournisseurs de tests COVID.

Les **flux de trésorerie liés aux investissements** se soldent par un décaissement net de 15 277 K€ contre 11 921 K€ en 2021. En 2022, les flux portent principalement sur :

- Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour 10 237 K€, principalement en France, sur les sites de Messimy et Montévrain : investissements d'outillages industriels et de matériels de conditionnement, travaux et modification des locaux et lignes de production pour intégrer la production du site de Montrichard fermé fin 2021.
- L'encaissement pour 7 480 K€ des cessions de quatre établissements (dont celle de l'établissement de Niort intervenue fin 2021) et du site de Montrichard.
- Les investissements en immobilisations incorporelles en France pour 7 745 K€ concernent les projets informatiques Groupe : notamment le projet SYMPHONY (CRM), la création d'un site web professionnel pour les médecins et les pharmaciens, la mise en place d'un outil de prévisions financières, la digitalisation du laboratoire.
- Les acquisitions d'immobilisations financières pour 3 001 K€ concernent notamment des appels de fonds sur des Fonds Commun de Placement dans l'Innovation.
- La prise de participation de BOIRON société mère à hauteur de 70%, fin février 2022, au sein de la société ABBI (1 750 K€ commentés dans le paragraphe ci-avant « Impact de l'intégration de la société ABBI »), nette de la trésorerie disponible à la date d'acquisition, soit 1 706 K€.

Les **flux de trésorerie liés aux opérations de financement** se soldent par un décaissement net de 27 577 K€ contre 21 995 K€ en 2021. Ils intègrent principalement :

- le versement des dividendes pour 16 502 K€ (contre 16 643 K€ en 2021),
- l'achat de 150 000 actions BOIRON en dehors du contrat de liquidité pour 6 079 K€. Aucun achat d'action hors contrat de liquidité n'était intervenu en 2021.
- la variation des dettes financières locatives et intérêts afférents pour 5 177 K€, résultant de l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location des locaux et des véhicules,
- des produits de placements encaissés pour 1 465 K€, principalement en France, en Russie et au Brésil.
- le remboursement de la dette de participation bloquée des salariés en France pour 915 K€.

33 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

33.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe

• Engagements liés à l'acquisition de la société ABBI

L'engagement réciproque d'achat et de vente portant sur les 30% du capital restant à acquérir a été constaté en autres dettes financières (cf. paragraphe 17).

Dans le cadre de l'acquisition de la société ABBI, au 31 décembre 2022, BOIRON n'a pas actionné les garanties de passif figurant dans le contrat de cession.

• Engagements liés à l'acquisition de la société ALKANTIS

Le contrat d'acquisition prévoit le versement d'un complément de prix au profit du cédant, qui sera calculé sur le CA 2027. Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies.

Pour information, les actifs (marques, brevets et matériel de fabrication) ont été dépréciés en totalité en 2019 pour 2 069 K€.

33.2 Engagements liés aux acquisitions d'actifs isolés

Les engagements hors-bilan liés aux acquisitions d'actifs isolés concernent l'acquisition des marques et brevets de la société ALKANTIS. Le prix de cette acquisition en 2017, financée sur fonds propres, était de 2 495 K€.

33.3 Engagements liés aux activités opérationnelles

Les engagements hors-bilan significatifs liés aux activités opérationnelles du Groupe sont décrits ci-après :

Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	31/12/2022		Échéances		31/12/2021
	À moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans		
Engagements reçus	183	183	0	0	195
Garanties immobilières	183	183			195
Engagements donnés	6 627	1 719	4 908	0	9 343
Cautions bancaires	683	683			644
Cautions fiscales et douanières	0				886
Engagement de rachat de parts de FCPI	5 944	1 036	4 908		7 813
Contrats de location	0				0

34 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

34.1 Litiges au Canada

BOIRON Canada a fait l'objet de deux plaintes de consommateurs, le 16 mars 2012 en Ontario et le 13 avril 2012 au Québec, visant à l'ouverture d'actions de Groupe (« class actions »).

Au Québec, la Cour supérieure de Montréal a rejeté la demande par jugement en date du 19 janvier 2015. La Cour d'appel du Québec a infirmé ce jugement le 26 octobre 2016 et a autorisé l'ouverture de la procédure de « class action ». Notre filiale canadienne a interjeté un recours contre la décision de la Cour d'appel devant la Cour suprême du Canada.

La Cour suprême a rejeté ce recours en mai 2017. Cette procédure se poursuit au fond devant la Cour supérieure du Québec.

En Ontario, la procédure n'a pas évolué depuis le dépôt de plainte.

À ce stade, le Groupe BOIRON n'est pas en mesure d'évaluer le risque afférent à ces affaires. Par conséquent, les principes définis en paragraphe 2.9.4 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2022 ne nous ont pas conduits à constater de provision au 31 décembre 2022. Aucune évolution notable n'a été constatée en 2022.

34.2 Litige en France

Un différend commercial nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ».

L'application des principes définis en paragraphe 2.9.4 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2022, ne nous a pas conduits à constater de provision au 31 décembre 2022. Aucune évolution notable n'a été constatée en 2022.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

35 PARTIES LIÉES

35.1 Entreprises liées

	SODEVA ⁽¹⁾		CDFH		CEDH	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Achats de biens					11	32
Ventes de biens						
Prestations de services données	9	9	263	243	614	537
Prestations de services reçues			54	61	2115	2061
Total créances			93	134	263	190
Total dettes			28	18	496	575

(1) Holding familiale BOIRON.

35.2 Rémunérations dues aux organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes dues aux dirigeants et autres administrateurs non dirigeants sont les suivantes :

Rémunérations brutes dues	Dirigeants	Autres administrateurs non dirigeants
Rémunération fixe	1 032	167
Rémunération variable liée au contrat de travail ⁽¹⁾	134	27
Rémunération variable liée à la fonction de mandataire social ⁽²⁾	286	
Autre rémunération	132	
Honoraires		5
Rémunérations allouées aux membres du Conseil	26	299
Avantages en nature ⁽³⁾	55	
Total des revenus bruts dus 2022	1 665	498
Rappel du montant des revenus bruts dus 2021	1 445	999
Avantages postérieurs à l'emploi (Indemnité de Départ à la Retraite et Accord de Préparation à la Retraite)	523	140
Autres avantages à long terme (médaille du travail)	106	24

(1) La rémunération variable liée au contrat de travail se compose de la prime d'intéressement, de la participation légale, de la prime d'intéressement au résultat et de l'abondement au PEE et au PERCO.

(2) La rémunération variable liée à la fonction de mandataire social est constituée de la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du Groupe des mandataires sociaux n'ayant pas de contrat de travail.

(3) Il s'agit des avantages liés à la retraite (2 K€), à la mise à disposition d'une voiture de fonction (19 K€) ainsi qu'un contrat d'assurance perte d'emploi (34 K€).

36 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2022 et 2021 sont les suivants :

Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge ^{(1) (2)} (Montant HT en K€)	MAZARS		DELOITTE	
	2022	2021	2022	2021
Certification des comptes	122	118	122	118
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux ⁽³⁾	11	10	11	10
Services autres que la certification des comptes non requis par les textes légaux ⁽³⁾				
TOTAL	133	128	133	128

(1) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable et prises en charge au compte de résultat de ce dernier.

(2) Les honoraires ici présentés sont ceux fournis par les Commissaires aux comptes de BOIRON société mère aux sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation. Ils n'incluent pas les honoraires facturés par leurs réseaux.

(3) Cette rubrique reprend les diligences et prestations rendues par le Commissaire aux comptes.

Elles peuvent être requises par des dispositions légales ou fournies à la demande du Groupe ou de ses filiales.

Les informations données dans ce tableau sont établies en conformité avec le règlement ANC n° 2016-09.

37 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Il n'a pas été identifié d'évènement post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.